

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 63^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 26 Novembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Représentation de l'Assemblée nationale auprès du ministre chargé de l'information. — Scrutin pour l'élection de quatre membres (p. 5623).
2. — Préparation du V^e plan. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5624).
Discussion générale (suite) :
M. Duhamel, Vallon, rapporteur général de la commission des finances ; Fontanet, Gliscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques.
3. — Représentation de l'Assemblée nationale auprès du ministre chargé de l'information. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 5631).
4. — Préparation du V^e plan. — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5631).
Discussion générale (suite) :
M. Boscary-Monsservin.
MM. le ministre des finances et des affaires économiques, Defferre.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Billères, Nungesser, Catroux, Alduy.
Renvoi de la suite du débat.
5. — Renvois pour avis (p. 5645).
6. — Ordre du jour (p. 5645).

* (2 f.)

PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
AUPRES DU MINISTRE CHARGE DE L'INFORMATION

Scrutin pour l'élection de quatre membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, pour la nomination de quatre membres représentant l'Assemblée nationale auprès du ministre chargé de l'information.

Je rappelle qu'en application de l'article 8 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964 portant statut de l'O. R. T. F., cette représentation doit comprendre au moins un membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a présenté la candidature de M. Nungesser ;

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a présenté les candidatures de MM. Boinvilliers, Max-Petit et Sanglier.

Ces candidatures ont été affichées.

Je rappelle que le scrutin est secret. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours de scrutin ; au troisième tour, la majorité relative suffit.

Les bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant, soit plus de noms que de sièges à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être désigné, par tirage au sort, quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement des listes de votants.

(Il est procédé au tirage au sort.)

M. le président. Sont désignés :

M. Pidjot, Mme Jacqueline Thome-Pateu, MM. Emmanuel Véry, Westphal.

Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à quinze heures cinquante-cinq minutes.

— 2 —

PREPARATION DU V^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan (n^{os} 1154, 1184, 1183, 1185).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Duhamel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. Jacques Duhamel. Mesdames, messieurs, à l'heure du choix, l'opposition n'est pas le refus. Au stade de préparation où il se présente, le plan peut être amendé, la critique doit être constructive.

Cependant, peut-on vraiment parler de choix ? Vous nous soumettez bien un rapport d'options mais vous n'y placez qu'un seul taux de croissance. Vous avez bien, dans vos services, étudié plusieurs hypothèses — et je vais dire lesquelles — mais vous ne les énoncez pas devant le Parlement et je vais dire pourquoi.

Vous avez relégué dans un coin du rapport, comme un repoussoir, une variante faible, celle où la production croîtrait seulement de 3,5 p. 100 par an. Qui, en effet, allait délibérément chercher à risquer le chômage, à provoquer la récession, à retarder le progrès ?

Il suffirait, monsieur le ministre des finances, que le plan d'équipement prolongeât le plan de stabilisation. Et qui sait d'ailleurs si vos fameux « clignotants » — avertisseurs de risque — alors même qu'ils n'ont pas été conçus dans cette intention, ne vont pas être appliqués à cet effet ? Ils serviraient ainsi à dire comment le plan ne s'exécute pas plutôt qu'à faire en sorte qu'il s'exécute.

Déjà le risque, que l'on qualifie maintenant de « surchauffe », apparaît tel que vous avez écarté de ce rapport — comme des mirages — les deux autres options possibles à 6 p. 100 et à 5,5 p. 100. Vous vous bornez à affirmer que toute variante forte comporterait des contraintes. Mais quelles contraintes ? Vous ne l'avez pas précisé, et pour cause : cela imposait au Gouvernement un engagement et un aveu.

D'abord, il eût fallu déclarer que cette expansion plus forte exigeait du Gouvernement une pression plus quotidienne, une intervention plus pressante sur les circuits de financement, de production et de distribution, ce à quoi, visiblement, vous répugnez jusqu'ici.

Ensuite, si vous y consentiez enfin, il eût fallu admettre qu'un aménagement des structures ne pourrait porter assez de fruits, produire suffisamment de gains dans les cinq ans à venir, faute d'avoir été engagé dans les cinq ans passés.

Initialement, vous aviez peut-être pu penser que l'ouverture des frontières, la pression de la concurrence, suffiraient à provoquer les mutations. Mais vous n'avez pu le penser longtemps. Or, qu'avez-vous fait depuis cinq ans ?

Tiens, je n'entends pas l'écho que recevait ici, il y a peu de temps, en posant la même question, il est vrai sur une autre période, M. le ministre de l'agriculture. Qu'avez-vous fait depuis cinq ans ? Rien !

Qu'avez-vous fait pour changer les structures économiques et sociales de notre pays depuis cinq ans ? Rien ! Vous avez vécu en grignotant la marge offerte par une dévaluation nécessaire. Aujourd'hui, nous avons le droit de vous en faire le reproche.

M. Maurice Delory. Les structures ne sont pas un jeu de construction.

M. Jacques Duhamel. C'est vrai, mon cher collègue, et j'aurai l'honnêteté de reconnaître que ce n'est pas en cinq ans que des aménagements de structure peuvent donner des gains nets suffisants pour qu'aujourd'hui nous puissions songer à réclamer un taux d'expansion supérieur à 5 p. 100. Mais peut-être n'autoriserez-vous à préciser que, si l'on avait agi depuis cinq ans, on aurait pu en dix ans gagner 0,5 p. 100 de taux de croissance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Cependant, vous avez raison : en fin de compte, les choses étant ce qu'elles sont, ou plutôt ce que vous les avez laissées être, le taux de croissance de 5 p. 100 exigera, plus qu'il ne le croit et, je le crains, plus qu'il ne le fera, que le Gouvernement déploie maintenant l'effort qu'il a refusé hier. C'est précisément pour l'y inviter, au besoin pour l'y obliger, que le Rassemblement démocratique cherchera à infléchir le projet qui nous est soumis en le renforçant lorsqu'il détermine l'expansion et en le rectifiant lorsqu'il répartit l'expansion.

Déterminer l'expansion, ce ne peut plus seulement signifier fixer des objectifs. Vous avez vous-même souligné, monsieur le commissaire général du plan, après M. le Premier ministre, les données nouvelles qui nous obligent à ordonner une économie planifiée dans un cadre ouvert et vous avez relevé que cela engendrait fatalement une plus large part d'incertitude.

C'est vrai. L'intégration économique transfère certains pouvoirs, interdit certaines interventions ; la libération des échanges apporte de nouvelles inconnues, elle autorise de nouvelles concurrences. On ne peut plus, comme on le pouvait plus ou moins autrefois, limiter le mouvement des marchandises et contrôler le mouvement des capitaux.

Mais, de ce fait, il faut alors tirer les exigences, et vite. C'est, en effet, le dernier plan de ce type que vous pouvez établir, même si, nous l'espérons bien — et au besoin sans dire son nom — la planification européenne est apparue avant l'échéance de l'intégration européenne.

En attendant, dans la mesure même où le contexte extérieur accroît l'incertitude, la volonté nationale doit davantage s'employer à la réduire ; non pas en nous refermant, ce qui conduirait à la sclérose, mais en nous renforçant pour nous conduire à la compétition.

Lorsque j'entends le Gouvernement soutenir que le plan et le marché sont des notions compatibles, j'ai envie de lui répondre : oui, mais, pour nous, à la condition de faire jouer pleinement le plan pour pouvoir jouer librement sur le marché. Sinon, le plan n'exprime plus des programmes ni même des prévisions, mais seulement des vœux ; sinon, vous donnez raison non pas à ceux qui voudraient le plan impératif, non pas même à ceux qui le savent indicatif, mais à ceux qui le préfèrent décoratif. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du centre démocratique.)

Et comme l'on dit — mais que ne dit-on ? — qu'il y a des nuances au sein même du Gouvernement sur la conception que l'on s'y fait du plan, il nous paraît nécessaire de préciser dès maintenant, au stade de préparation où se trouve le plan, comment, à notre sens, doit se manifester l'engagement gouvernemental. Mais je ne vous cache pas notre embarras, depuis deux jours que dure ce débat, sur la manière dont il convient de considérer ce projet.

Est-ce selon la préparation qu'en ont réalisée M. Massé et ses collaborateurs que M. Defferre qualifiait de relativement progressistes ? Est-ce selon le commentaire qu'en a diffusé M. Valon ? Est-ce selon l'interprétation qu'en a donnée M. Debré ? Est-ce selon la présentation qu'en assure M. le Premier ministre ou est-ce selon l'application qu'en ferait M. Giscard d'Estaing ?

Nous nous perdons un peu dans toutes ces nuances, une nuance étant, selon Talleyrand, plus qu'un abîme.

Nous estimons que l'engagement gouvernemental doit essentiellement porter sur deux points : d'abord sur l'aménagement des structures, ensuite sur la garantie des financements, car il n'y a plus d'objectifs valables sans structures adaptées, pas de prévisions sérieuses sans financement assuré.

Les structures, oh ! je le sais, on en parle, on en use volontiers comme d'une échappatoire. Je vais donc tenter d'être précis.

Dans le III^e plan, par exemple, se burner à fixer des objectifs avait encore un sens. On disposait, en gros, des moyens nécessaires pour les atteindre, même dans les secteurs non nationalisés. On pouvait dire alors : en quatre ans il faut produire tant d'acier.

Dans le V^e plan, au contraire, cela n'aurait plus de sens puisqu'un marché ouvert s'offre à de multiples concurrences. Il nous faut donc transférer des frontières vers l'intérieur, nos mécanismes d'intervention et raisonner en termes non plus seulement de production globale, mais de productivité unitaire. Autrement dit, pour reprendre mon exemple, le V^e plan doit préciser : en cinq ans, il faut disposer de tant d'unités de production sidérurgique assurant chacune tant de millions de tonnes d'acier.

Or je rappelle que l'Allemagne possède trois usines produisant annuellement plus de trois millions de tonnes d'acier brut, la France aucune, et sept produisant annuellement plus de deux millions de tonnes, la France une.

Et ce cas n'est pas isolé, qui conduit à introduire dans le plan, dans l'économie, par le plan, la notion de dimension.

Un des traits fondamentaux du monde contemporain tient, en effet, aux changements de dimension qui, de la connaissance à l'équipement, de la production à la distribution, des communications aux marchés, partout et sans cesse, le marquent. Ne pas s'adapter à ces mutations c'est, en vérité, renoncer pour soi-même à évoluer au rythme accéléré de ce temps et c'est, en fait, renoncer du même coup à peser d'un poids quelconque sur le destin de ce monde.

Or quelle est la situation ? Est-il besoin de la rappeler par des chiffres plus frappants que les mots ? Je le crois. Car, tandis qu'autrefois les gouvernements se croyaient trop aisément quittes en expliquant pourquoi cela allait mal quand cela allait mal, le Gouvernement actuel se montre très dangereusement coi, affirmant que cela va bien quand cela va mal. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du centre démocratique.*)

Il convient donc de déterminer, par comparaison, la position présente, dans un monde ouvert, des principales grandes entreprises françaises.

Prenez des exemples dans quelques secteurs. Dans la chimie, le chiffre d'affaires de Rhône-Poulenc est trois fois et demie inférieur à celui de Dupont de Nemours, moitié moindre que celui de l'I. C. I. anglaise, inférieur du quart à Bayer ou à Hoechst.

Dans la construction électrique, la Compagnie générale d'électricité n'atteint pas le dixième de General Electric comme, en électronique, la C. S. F. par rapport à Radio Corporation.

Dans l'industrie mécanique, la C. G. E. n'atteint pas 30 p. 100 de la puissance de Siemens.

Dans le domaine de l'automobile, le chiffre d'affaires de Renault est quinze fois inférieur à celui de General Motors qui, il est vrai, est égal au budget de la France, mais, par là même, est inférieur de 50 p. 100 à celui de Volkswagen avant même sa concentration avec Mercedes.

Dans le cadre relativement étroit de la Communauté économique européenne, trois sociétés françaises seulement figurent parmi les vingt-cinq premières entreprises classées par ordre d'importance de leur chiffre d'affaires : Electricité de France, neuvième ; Charbonnages de France, onzième ; Shell française, vingtième. Et vous avez tout de suite observé, mes chers collègues, qu'il s'agit, pour les deux premières, de sociétés nationales disposant d'un monopole sur le marché national et, pour la troisième, de la filiale d'un groupe anglo-néerlandais.

La quatrième société vient au vingt-cinquième rang, et c'est Esso Standard française, filiale, elle-aussi, d'un groupe étranger.

Il faut attendre le vingt-neuvième rang pour trouver une entreprise strictement française et placée dans un secteur vraiment concurrentiel : c'est la régie Renault, dont nous venons précisément de situer la dimension relative. De nos jours, la dimension est nécessairement une notion relative, établie par comparaison avec nos concurrents et nos partenaires, car nous ne pouvons pas raisonner dans le cadre, désormais ouvert, de nos frontières.

Si nous ne réagissons pas vite, où cela va-t-il nous conduire ? Ne nous rassurons pas trop vite en examinant notre balance

commerciale dont l'équilibre, rétabli après la dévaluation monétaire, se trouve à nouveau compromis.

Inquiétons-nous plutôt de l'évolution de la balance des licences et brevets qui présage probablement et malheureusement mieux de l'avenir. Je dis « malheureusement » car, depuis quatre ans, son déficit a doublé et approche, cette année, 500 millions de francs.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas vous accabler de chiffres. Mais il faudrait méditer un certain nombre de données, fournies par une récente enquête de la délégation générale à la recherche scientifique et technique et de la Banque de France. Elles établissent qu'aucune branche de l'industrie française — je dis aucune — n'équilibre plus sa « balance licence ». Le déficit le plus important est celui de la branche de la construction électrique et électronique : en 1963, de 9.500.000 francs de recettes face à 118.800.000 francs de dépenses.

Cela est particulièrement significatif et inquiétant. Car, au fur et à mesure que l'économie moderne devient plus fine, l'apport scientifique intervient pour une part plus large dans les coûts de production. Il me semble que nous entrons dans une nouvelle phase de la révolution industrielle, celle de l'innovation, celle de l'utilisation immédiate et systématique de la recherche et de la science, et celle de l'utilisation des résultats par eux-mêmes qui auront effectué les découvertes. Si, faute de chercheurs en nombre suffisant — et je laisse à mon collègue M. Billières le soin de vous en parler — si, faute de structures suffisamment puissantes — et je viens d'indiquer la situation dans laquelle nous nous trouvons — nous ne sommes plus capables de renouveler et d'appliquer nous-mêmes nos connaissances, alors ce n'est plus seulement les brevets et les licences qu'iront acheter les entreprises, mais ce sont leurs fonds qu'elles iront vendre.

Nous faisons pas à cet égard d'illusions : l'implantation américaine tend à se faire de plus en plus par apport de techniques et non pas tant par apport de capitaux. Or quel sens — et quelles chances — conserverait le V^e Plan si, n'étant pas maître d'empêcher des investissements étrangers que, par hypothèse, nous trouverions dangereux, le Gouvernement ne se montrait pas capable d'aménager les structures nationales pour leur permettre de demeurer compétitives ?

M. Defferre a rappelé hier un cas très significatif, celui de l'affaire Bull, dans le secteur électronique, qui apparaît un échec d'autant plus patent que le Gouvernement avait tenu à en faire un symbole plus politique.

On aurait, je crois, beaucoup de surprise aujourd'hui, si l'on connaissait la véritable propriété de beaucoup d'entreprises juridiquement françaises.

A vrai dire, c'est là un inventaire qu'aucun service public ne se déclare plus capable de faire. Seulement, c'est l'évolution que chacun est capable de prévoir et, pour notre part, nous voudrions que le plan la discipline. A quoi servirait de tant placer la notion d'indépendance dans la défense nationale si en même temps vous la perdez dans l'économie nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

Messieurs les ministres, le mot « filiale » vous fait-il moins peur que le mot « alliance » ?

Entendons nous bien : au moment où la vie économique s'internationalise, je ne prétends ni possible ni souhaitable d'empêcher tout apport extérieur. Je souhaiterais seulement que le plan prévoie les règles de véritables accords de coopération industrielle, pour que cet apport puisse être ordonné dans son ampleur, dans son jeu et dans son implantation.

Je voudrais surtout que des mesures rapides soient prises pour que nous puissions devenir nous-mêmes, chez nous, à la mesure des autres et, comme je pense que la dimension est plus convenable, c'est une raison aussi pour espérer que ce « chez nous » devienne l'Europe.

Non pas que la compétitivité soit le privilège des grandes entreprises. Cela est vrai dans certains secteurs. Mais dans d'autres, au contraire, des entreprises de taille plus moyenne, à la condition de se spécialiser, peuvent elles aussi se montrer très actives et très concurrentes. L'expérience américaine prouve d'ailleurs qu'à un certain degré de concentration correspond une multiplication des entreprises de cette taille, mieux adaptées à des fournitures plus particulières.

Mais que proposez-vous pour faciliter, accélérer ces spécialisations comme ces concentrations, sans lesquelles il n'y a ni possibilité durable pour une politique commerciale équilibrée, ni perspective suffisante pour une politique sociale progressiste ? Vous laissez faire les choses en laissant passer le temps.

Où est alors cette « ardente obligation du plan » ? J'y vois décidément de moins en moins d'ardeur et certainement de moins en moins d'obligation. Comme je ne veux, messieurs

les ministres, vous voir infidèles, permettez-moi de me faire un instant conseiller, s'il en est besoin encore après M. Michel Debré, qui n'est pas à vos yeux suspect, enfin pas trop ou pas encore (*Sourires et applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste*) et qui s'y est employé hier avec l'ardente obligation de la conviction et aussi de la nostalgie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il l'a fait notamment comme l'avait fait M. Defferre, en précisant les réformes industrielles, financières et foncières nécessaires, en les appliquant notamment à la construction.

Que lit-on, en effet, à ce sujet dans votre rapport ? « Si besoin est, des mesures nouvelles seront mises au point. » Si besoin est ! On croit rêver ! Que faut-il encore pour réaliser que le besoin est ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Vraiment, cette pudeur, serait naïve si elle n'était significative. Il y a, dans cette phrase, comme une philosophie de l'inaction.

Or une action sur les structures de formation et de recherches, sur les structures industrielles et agricoles de production et de commercialisation, une telle action passerait utilement, notamment, par le biais d'une fiscalité appropriée, par l'octroi d'aides sélectives et par le jeu des investissements publics, ce dont vous ne parlez pas.

En devenant même simplement neutre, la fiscalité deviendrait souvent avantageuse pour provoquer, accélérer les concentrations, les groupements, les conversions, les spécialisations. En orientant l'aide financière vers certains secteurs défaillants de recherche, de production ou de transformation, on pourrait sauvegarder un certain nombre de domaines où l'autonomie nationale, voire européenne, serait conservée.

En influençant ses fournisseurs à l'occasion de ses commandes, l'Etat et les entreprises publiques, qui sont souvent leurs principaux, voire, en France, leurs seuls acheteurs, pourraient accélérer leur évolution. Or rien de tel, ni d'autre, n'est indiqué au rapport qui précise bien ses mécanismes d'intervention et qui, en outre, ne précise pas ses mécanismes de financement.

Or, le plan n'a pas de valeur incantatoire : il n'a de vertu qu'opératoire. C'est pourquoi, dans sa partie financière, le plan doit être la garantie d'une politique appliquée.

Au stade actuel de sa préparation, le plan demeure étrangement muet sur les certitudes et sur les conditions de financement.

A vrai dire, ce qui nous inquiète, ce n'est pas seulement que le Gouvernement n'en parle pas dans son rapport, mais c'est qu'il en parle ailleurs. En effet, dans son récent discours budgétaire, M. le ministre des finances, traitant de la « fureur d'investir », déclarait rejoindre le sentiment de M. le rapporteur général dont la préférence va à l'investissement par le marché. Pourvu que ce sentiment furieux ne devienne pas une passion exclusive, car, alors, l'incertitude du financement s'aggraverait d'autant.

Vous ne pouvez quand même pas penser que le plan va faire naître son financement de son chant, comme Chantecler croyait faire lever le soleil de son cri. Je ne veux pas jouer le merle moqueur et encore moins les oiseaux envieux de la pièce, mais enfin il y a quelque chose de l'illusion de Chantecler dans cet appel incessant mais incertain à l'épargne. D'autant que vous vous gardez bien de prévoir toute indexation pour la mobiliser à long terme, comme si vous ne croyiez pas vous-même à la stabilité des prix sur laquelle repose pourtant l'équilibre de votre plan ; et vous avez peut-être raison, car, depuis cinq ans et neuf mois, la hausse des prix de détail a été de 28,7 p. 100.

Quoi qu'il en soit, et même à ce stade de préparation où il se présente, votre projet ne peut pas faire l'impasse sur les autres points d'application qui déterminent aussi le financement, je veux dire l'autofinancement des entreprises, le rôle du Trésor et le circuit des banques.

L'autofinancement, vous me direz que vous en parlez, c'est vrai, et même beaucoup ; mais simplement pour dire qu'il doit s'élever à 70 p. 100, alors qu'il est tombé à 62. Mais vous ne dites pas comment. Sera-ce seulement par des actions globales pour assurer un certain équilibre salaires-prix-profits ? Sera-ce également par un certain nombre d'actions sélectives : procédures de garantie, quasi-contrats, facilités de crédit ? Sera-ce même, si l'on peut encore parler d'autofinancement, par ces apports de capitaux publics dont parlait hier M. Debré et auquel il avait songé quand il était au gouvernement, sans pouvoir les faire admettre ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Vous ne définissez pas non plus le rôle du Trésor, sans lequel, à notre sens, il n'y a pas de coordination, à l'échelle nationale, d'une politique d'investissement.

Devant votre dénégation, monsieur le ministre des finances, je reconnais qu'à l'occasion du débat budgétaire vous avez glissé une phrase à ce sujet, laissant entendre que le Trésor n'aurait pas à garantir la bonne fin des investissements. Cette phrase était dangereuse car si la débudgetisation signifie — pardonnez-moi ce barbarisme — la « détrésorisation », alors elle rejette les investissements dans les ténèbres.

Pour nous, le Trésor doit être le catalyseur du financement. Il doit prendre la responsabilité morale d'outiller le financement, même si celui-ci doit emprunter d'autres circuits.

C'est d'ailleurs pour cela que la réorganisation du circuit bancaire s'impose ; il faut décartelliser le secteur bancaire, il faut réanimer l'initiative bancaire, et par là-même obtenir à la fois de sa part une influence plus grande sur la réforme des structures auxquelles elle peut contribuer et la limitation des coûts que provoque son intervention.

Or de cela vous ne dites rien non plus. Si vous ne précisez pas ces mécanismes, alors ne parlez pas d'objectifs, parlez d'hypothèses. Ne parlez pas de plan, mais parlez de catalogue et ne le soumettez pas au Parlement, mais à l'académie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

En matière de financement, on ne peut affirmer des objectifs sans savoir comment les atteindre. Ou alors, vous faites votre — c'est l'impression que vous donnez — la devise de Royer-Collard : « Je ne sais pas, mais j'affirme ». Je ne sais pas quelles sont nos possibilités, mais j'affirme quels sont nos besoins. Seulement, cela ne saurait suffire.

Au surplus, si vous « privatisez », comme vous le conseille M. le rapporteur général...

M. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Duhamel. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le rapporteur général. Je veux bien qu'on parle de moi mais non qu'on me prête des propos que je n'ai pas tenus, du moins sous la forme qui leur est donnée.

Il y a, certes, de bonnes choses, et même des choses originales dans l'exposé que nous entendons. Mais les choses qui sont bonnes ne sont pas originales et les choses qui sont originales ne sont malheureusement pas bonnes. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Jacques Duhamel. Je voudrais, monsieur le rapporteur général, trouver bonnes non seulement cette incidente, mais la préférence à laquelle je faisais tout à l'heure allusion et que vous ne niez pas, pour l'investissement par l'épargne.

Je voudrais, sur ce point particulier, vous demander si, à votre sens comme au mien, cela ne risque pas, si vous « privatisez » par trop le financement, de remettre en cause non seulement l'aspect quantitatif de vos objectifs, mais aussi leur aspect qualitatif.

Reprenons l'exemple de la construction que vous avez vous-même relevé. Il est indiqué qu'il fallait parvenir en 1970 au chiffre de 470.000 logements. Mais il n'est pas dit pour qui seront ces logements. Ne trouverait-on pas scandaleux qu'une part trop grande de ces 470.000 logements ne soit, du fait de leur financement, constituée par des logements de luxe ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

C'est pourquoi, je crois, nous allons nous retrouver d'accord pour que le Parlement demande au Gouvernement d'accentuer par un financement approprié la distribution sociale de tels logements. N'oublions jamais qu'à l'heure actuelle un Français sur deux gagne encore moins de 800 francs par mois.

C'est, mes chers collègues, ce qui donne, à nos yeux toute son importance non seulement à la croissance de l'expansion mais aux emplois de l'expansion.

Un taux identique n'a pas le même sens, selon la répartition qui en est faite, soit entre les régions — et je laisse le soin à notre collègue Alduy de vous en parler — soit entre les emplois, sur quoi je voudrais, quelques instants, retenir votre attention.

Mon ami le sénateur Jean Filippi fait remonter en France la notion de plan à Sully avec son choix pour « le labourage et le pâturage », la notion de revenus à Henri IV avec la poule au pot le dimanche.

La « poule au pot » est à notre époque le symbole, non pas seulement de la consommation individuelle, mais aussi de l'équipement public, car aujourd'hui la satisfaction des besoins individuels se situe plus largement dans l'usage des biens collectifs. Eh bien ! — et dans ce sens — il n'y a pas assez de « poule au pot » dans votre plan.

Je ne le dis pas par facilité, mais par conviction. Il faut que les Français puissent trouver dans le plan suffisamment d'espoir pour accepter d'y placer assez de discipline. Sinon, il sera fatalement remis en cause.

Aussi, à l'intérieur de votre schéma global, le rassemblement démocratique vous propose-t-il un double transfert : un transfert de bonheur et surtout un transfert de justice.

Le plan repose sur deux postulats que le Parlement a le droit de discuter, alors même qu'ils se sont imposés au commissariat général, organe administratif, et même au Conseil économique et social, institution consultative : le taux de l'aide extérieure et l'évolution de la consommation militaire.

L'aide extérieure, nul d'entre nous n'en conteste le principe. Mais beaucoup en discutent le montant et plus encore l'emploi.

Vous aviez prévu d'y consacrer 1,5 p. 100 du produit national brut. Mais la récente conférence « pour le commerce et le développement », qui s'est tenue à Genève, a recommandé que ce taux soit, pour les pays développés, de 1 p. 100.

Nous voudrions que ces recommandations deviennent des réalités pour les autres et le deviennent alors pour nous. Mais ne pouvons-nous rien envisager déjà ? La plus large part de notre aide, vous ne le niez pas, va à l'Algérie et s'il en est ainsi, c'est parce que nous pouvons utiliser pour nos essais nucléaires les sables du Hoggar, en attendant les atolls du Pacifique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. Ben Bella n'entend pas nos explosions, mais il nous fait payer sa surdité.

Voilà qui nous conduit au second postulat, celui qui touche à la consommation militaire. Je dis bien : la consommation militaire — je précise ce point en particulier à l'intention de M. Michel Debré — et non pas les dépenses militaires. Car il s'agit d'un problème économique et non d'un problème budgétaire.

Aux termes du rapport, les programmes militaires absorberaient une part plus que proportionnelle de la production nationale. Alors que, dans votre schéma, la production nationale s'établirait en 1970 au niveau 127-128, la consommation militaire, elle, devrait atteindre l'indice 134-135.

Je voudrais d'abord être certain que ce niveau ne saurait être dépassé. Autrement dit, j'aimerais obtenir du Gouvernement l'engagement que, si le taux prévu pour une année était dépassé, le programme d'équipement militaire serait alors étalé sur une plus longue période, afin d'éviter un arbitrage au détriment des équipements productifs.

Mais il faut aller plus loin. Ne vous trompez pas de danger. Sous prétexte de nous préparer à une guerre qui ne nous menace pas, qui ne saurait en tout cas nous menacer seuls, et contre laquelle en définitive nous ne pourrions nous préserver tout seuls, ne nous handicapez pas dans un autre combat, certes pacifique, mais déjà engagé celui-là et où se joue, à coup sûr, une forme de notre indépendance, le combat économique et commercial. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Si, comme nous le souhaitons, l'on peut déceler dans le récent discours de M. le Président de la République à Strasbourg une orientation européenne de notre politique nucléaire, on peut alors envisager sans doute une économie sur les dépenses militaires, mais sûrement sur la consommation militaire.

Car — et je reprends ce que disait hier M. Michel Debré — il y aurait dans une telle structure communautaire peut-être une addition de soldes, mais aussi une répartition des équipements. Economiquement parlant, ce n'est pas seulement le prélèvement sur le budget qui compte. C'est aussi le prélèvement sur la production nationale. Un tel prélèvement étant réduit, certains transferts deviendraient alors possibles.

Je demande donc au Gouvernement de les prévoir sans attendre, fût-ce avec mesure, car ce plan nous conduit jusqu'en 1970 et il est important non seulement par les options qu'il retient, mais par celles qu'il implique.

Ne poussez pas cette arme de négociation qu'est la force de dissuasion française jusqu'aux limites économiques de l'insupportable. En allant seul vers la seconde génération nucléaire, nul ne sait ce que cela peut nous coûter. On a dit que c'était le tonneau des Danaïdes. Encore les Danaïdes expiaient-elles un crime et se savaient-elles en enfer !

Ce n'est peut-être pas en enfer, mais c'est bien à un relatif purgatoire que le V^e plan risque de conduire les Français.

Certes, il est impossible de tout faire et encore moins de tout faire en cinq ans. Vous nous dites que les équipements collectifs et la construction progresseront au rythme le plus élevé. Le plus élevé du plan, mais non pas forcément le plus élevé d'Europe.

A cet égard, certaines comparaisons récentes entre treize pays situaient trop souvent hélas ! la France, en ce qui concerne les équipements collectifs, au dernier rang des six pays de la Communauté économique européenne. Il convient donc de comparer vos prévisions avec les besoins.

Vous avez fixé le niveau des équipements collectifs pour 1970 à l'indice 154-155. C'est plus que la moyenne de hausse de la production nationale, mais c'est malheureusement beaucoup moins que la moyenne des évaluations de besoins faites par vos propres comités d'experts.

On a cité hier l'exemple des hôpitaux. M. Billères citera tout à l'heure celui des établissements scolaires. Je prendrai donc le seul exemple des routes.

Votre comité d'experts a conclu que les besoins se situaient, non pas à l'indice moyen 154-155, mais à l'indice 225. Cela devrait conduire, notons-le au passage, à la création d'un fonds d'investissement routier autonome, ayant pouvoir d'emprunt et auquel serait affecté une part plus large de la fiscalité spécifique de l'automobile.

Mais il n'est pas possible d'ignorer non plus les comparaisons faites en ce qui concerne le logement. Le niveau de la construction en 1970 doit être porté à l'indice 137-138 équivalent à la valeur de 470.000 logements. Or quels sont les besoins estimés par vos propres experts ? Un peu plus de 10 millions de logements en un peu moins de vingt ans, ce qui nécessite non pas un rythme de 470.000, mais de 517.000 logements en 1970, ce qui exige une accélération de 10 p. 100 par an du rythme que vous avez retenu.

Ainsi donc, en ce qui concerne les équipements collectifs et les logements sociaux, des taux qui peuvent paraître forts sont, en définitive, relativement faibles.

Vous admettez, quelle que soit la conception que l'on se fasse de notre civilisation, de l'individu dans la société, de la liberté dans l'organisation, que le niveau de vie des Français ne se fixe pas et, dans tous les cas, ne s'apprécie pas seulement par l'environnement collectif qui leur est offert. Il s'attache à ce que, dans son jargon, la comptabilité nationale appelle la consommation des ménages.

Or tandis que la production nationale s'accroîtrait de 5 p. 100 par an en moyenne, la consommation privée s'élèverait seulement de 3,5 p. 100.

Certes nous savons qu'il s'agit de 3,5 p. 100 en valeur réelle. Vous avez précisé qu'avec les prestations sociales cela signifiait 4 p. 100 et vous avez admis en définitive que cela s'accompagnerait de la généralisation spontanée de la quatrième semaine de congés payés et de la réduction contractuelle d'une heure et demie de la durée hebdomadaire du travail.

Mais reprenons rapidement ces chiffres. Le taux de 3,5 p. 100 d'augmentation de la consommation privée signifie pour les salaires non agricoles, avec une promotion professionnelle normale, un taux de 3,2 à 3,4 p. 100 et, sans promotion, un taux de 2,8 à 3 p. 100. Le taux de 4 p. 100, avec prestations sociales, implique que vous ne laissez même pas progresser ces prestations selon leur évolution naturelle et selon la législation actuelle.

Quant à la réduction d'une heure et demie de la durée hebdomadaire du travail, elle doit être appréciée en fonction de la durée comparée du travail, dans le monde et en Europe. En France, cette durée est de 2.259 heures de travail par an, la plus élevée des pays de la Communauté économique européenne, les Etats-Unis et l'Union soviétique étant à moins de 2.000 heures. Il conviendrait d'ailleurs avant que s'achève la préparation du plan de faire des études approfondies à ce sujet, pour savoir l'effet réel que comporterait une diminution de la durée du travail non seulement sur les rendements de la production, mais aussi sur certaines économies de prestations sociales.

Malgré tout, je sais bien que toute amélioration sensible de la consommation privée suppose des transferts très importants. C'est pourquoi je voudrais que votre projet, faute d'apporter un peu plus de progrès, apporte du moins beaucoup plus de justice.

Ce qui manque, en tout cas, à votre plan, c'est l'égalité dans le sacrifice. Certes, vous avez prévu d'améliorer de 5,5 p. 100 par an — au lieu de 3,5 p. 100 en moyenne — le revenu des agriculteurs. Encore avez-vous été très subtils, puisque vous n'avez pas dit qu'il serait de 2 p. 100 de plus que les salaires

moyens non agricoles. Vous parlez d'un taux fixe. Les futurs prix agricoles européens vous y conduiront sans doute. Mais cette action suppose aussi la maîtrise du rapport entre prix industriels et prix agricoles : ce rapport doit évoluer d'une manière inverse de celle que l'on connaît présentement. Or vous contrôlez mal la liaison qui existe entre ces deux prix. Mais, enfin, vous marquez une intention.

Pourquoi alors ne prévoyez-vous rien de semblable en faveur des travailleurs les plus défavorisés ? Pourtant, sur la base 100 en 1961, le S. M. I. G. se situait, en juillet 1964, à 114,6 et les salaires moyens réels à 127,4. Les abattements de zone devant être supprimés et le S. M. I. G. devant être établi sur des bases plus réellement pondérées, vous devriez prévoir une progression supérieure de deux points au taux moyen de 3,5 p. 100 pour les travailleurs les plus défavorisés.

De même, ne prévoyez-vous aucune action correctrice pour les familles dont le revenu moyen, toujours sur la base 100 en 1961, se situe aujourd'hui à 114 pour une famille de deux enfants, alors qu'il se situe à 125,6 pour un célibataire ?

Qu'allez-vous faire aussi en ce qui concerne les prestations sociales dont j'ai déjà indiqué que selon le mouvement actuel, selon la législation actuelle, elles n'atteindraient pas simplement le niveau de 138-140 que vous avez retenu, mais l'indice 145 ?

Refuserez-vous toute augmentation aux personnes âgées ? Refuserez-vous encore toute sécurité aux artisans et aux commerçants ? Réduirez-vous demain uniformément les avantages qui sont aujourd'hui consentis aux salariés ? Ne serez-vous pas plutôt amenés à établir des discriminations, comme pour l'allocation logement — qu'il faudrait d'ailleurs plus que tripler — en fonction de la situation des bénéficiaires ?

Grave problème qui touche à un principe, celui de l'égalité devant les prestations, mais qui se heurte aussi à un mur, le mur délabré de la fiscalité. Or vous ne dites rien de la fiscalité qui ne constitue certes pas un remède miracle, mais qui est une thérapeutique de base.

Tout est faussé tant que la fiscalité n'appréhende pas également les revenus. Or, vous savez qu'elle connaît exactement surtout les salaires, et encore surtout ceux qui sont bas et moyens.

Pour nous, une politique de revenus ne passe pas seulement par l'autofinancement, mais aussi par la sécurité sociale et la fiscalité. Une telle politique ne peut être que globale. Elle doit concerner les prix et les dépenses publiques et non pas seulement les revenus, les profits et les plus-values et non pas seulement les salaires.

Le danger, c'est la caricature d'une politique de revenus, celle qui donnerait l'impression de s'attacher non pas aux revenus mais aux salaires.

Ce n'est certes pas la conception de M. le commissaire général du plan. Il suffit de lire à cet égard le rapport établi à la suite de la conférence des revenus. Mais c'est malheureusement l'impression que donne le Gouvernement lorsqu'il l'applique, ou prétend l'appliquer.

Vous me direz, bien sûr, que le Gouvernement a pris ce rapport en considération, en considération très distinguée, comme une formule de politesse, en se gardant bien de jouer le premier.

Et c'est là au fond tout le problème, tout le problème qui fait qu'en Suède ou en Angleterre les syndicats acceptent de participer à une politique concertée et qu'en France ils craignent une politique même indicative.

Certains seraient peut-être décidés à déclarer, en quelque sorte : le plan avec nous. Mais avec vous ? C'est là le problème : un problème de confiance. De contenu certes — et les organisations syndicales ont eu l'occasion de préciser leur point de vue à cet égard ; de mécanisme aussi — et vous pourriez utilement considérer les réformes qu'a apportées au Nicky anglais M. Wilson. Mais d'abord de confiance.

Entre la politique à moyen terme qu'implique le plan et la politique à court terme qu'applique le Gouvernement, il y a une telle marge que s'y infiltre aisément la suspicion.

Les actes du Gouvernement sont jusqu'ici en contradiction avec les intentions du plan.

Votre politique n'est pas une forme de planification ; elle a été jusqu'à maintenant une constante de déplanification.

Nous ne vous disons pas que votre plan est mauvais. Sans doute pourrait-on dire des plans ce que La Rochefoucauld disait des mariages : « Il en est parfois de bons, il en est rarement de tout à fait délicieux ».

Eh bien ! je ne dis pas que votre plan est tout à fait délicieux, mais avec quelques amendements allant dans le sens que je viens d'indiquer il serait encore temps de le rendre supportable, acceptable même. Seulement, je crains qu'il ne soit un peu tard pour

le rendre confiant. En effet, s'il traduit une certaine politique, il traduit aussi une certaine philosophie de pensée et d'action.

M. Robert-André Vivien. C'est un postulat !

M. Jacques Duhamel. Si c'est un postulat, je vais vous dire alors quelle signification il a pour nous.

M. Robert-André Vivien. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duhamel ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Vivien, veuillez laisser M. Duhamel poursuivre son exposé.

M. Jacques Duhamel. Pour nous, M. Vivien, dans une démocratie moderne, le plan doit, à la fois, concilier ce qu'il y a de créateur dans le capitalisme et ce qu'il y a de répartiteur dans le socialisme ; il doit prolonger la continuité de l'expansion par la distribution du progrès et il doit ajouter au partage des résultats la promotion des individus.

Mais pour vous, pour le Gouvernement, quelle est la finalité du plan ?

Est-il un engagement ? Nous voudrions le sentir. Le plan, en effet, est l'instrument fondamental du Gouvernement, puisqu'il est un acte de choix et de prévision. Derrière des équilibres techniques et comptables, il dessine des réalités vivantes et concrètes. Déterminer la part qui doit aller à la consommation et à l'investissement, aux dépenses productives et aux dépenses improductives, aux besoins individuels et aux besoins collectifs, ce n'est pas un travail abstrait et ce ne peut être une œuvre technocratique.

C'est accomplir un acte politique. C'est déterminer ce qui va au présent et à l'avenir et c'est répartir, dans l'immédiat et dans le futur, ce qui fera la vie des hommes et de la nation. Oui, c'est acte de politique.

Voilà pourquoi, sous réserve de l'accueil qui sera réservé aux amendements que j'ai eu l'honneur de déposer en son nom, et, pour la première fois peut-être, conjointement avec des collègues appartenant à trois groupes de cette Assemblée, le rassemblement démocratique ferait volontiers confiance au plan s'il pouvait faire davantage confiance au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Car il ne suffit pas de proposer un plan, il faut l'appliquer. Il ne suffit pas de l'annoncer un jour, il faut l'appliquer chaque jour. Il ne suffit pas d'élaborer le plan, il faut le vouloir. Pour améliorer votre projet, il suffirait de l'infléchir quelque peu mais, pour exécuter ce plan, il faudrait modifier votre politique et, malheureusement, je le crains, de beaucoup plus qu'un petit peu. (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Fontanet. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. Joseph Fontanet. Mesdames, messieurs, il n'est sans doute pas de meilleur thème à offrir au grand dialogue entre les gouvernants et la nation que le plan.

C'est pourquoi nous sommes nombreux à nous réjouir de la nouvelle procédure de discussion qui est actuellement mise en œuvre et qui répond à une demande du Parlement.

En consultant l'Assemblée nationale et le Sénat, après le Conseil économique et social, sur les grandes options du plan avant de procéder à sa rédaction définitive, le Gouvernement peut recueillir l'avis des représentants de la nation. Cette procédure constitue un grand progrès dans l'instauration d'une démocratie économique et sociale plus authentique.

Toutefois, nous pouvons regretter — je serai bref sur ce point, M. Duhamel ayant déjà évoqué ce point — de n'être pas saisis de ces options dans des conditions qui nous permettraient de les juger véritablement et, le cas échéant, d'en amender les termes.

En fait, le remarquable travail du commissariat général du plan ne contient qu'une seule épure vraiment définie. Les variantes évoquées n'ont pas été précisées, quant à leur contenu et à leurs modalités, d'une manière telle que nous soyons réellement en mesure de savoir si le pays, placé en leur présence, n'aurait pas adopté finalement telle ou telle d'entre elles.

Or il existe, croyons-nous, plusieurs politiques économiques possibles à mener avec des moyens différents, qui permettraient d'atteindre des objectifs également différents.

La marge entre les inflexions imaginables n'est pas étroite au point de supprimer toute liberté de choix pour le Parlement et pour le Gouvernement.

S'il en était autrement, qu'aurions-nous à faire ici, mes chers collègues ? Pourquoi débattrions-nous ? Il nous suffirait de savoir que les calculs des machines électroniques ont donné un certain résultat et qu'il n'y en a pas d'autre. Ce débat serait alors inutile.

Tout en appréciant le progrès qui a été accompli et en remerciant tous les experts qui ont contribué à le rendre possible, nous demandons que, lorsque le Parlement sera saisi du VI^e plan, le gouvernement de l'époque veuille bien le lui soumettre dans des conditions qui lui permettent vraiment d'exercer pleinement sa liberté d'appréciation et de choix. Je crois que, dans ces conditions, la nouvelle procédure sera infiniment plus féconde et qu'elle aura beaucoup plus de signification et de portée.

Cette observation qui souligne que les choix essentiels du plan peuvent se situer en fait au niveau de ses moyens d'exécution me conduit à soulever une question plus grave.

La politique économique pour laquelle le Gouvernement manifeste actuellement sa préférence lui donne-t-elle la garantie de réaliser de façon assurée même l'hypothèse médiane à laquelle il s'est arrêté ?

En effet, l'insuffisance de définition des moyens nécessaires à la réalisation des variantes du projet de plan ne se retrouve-t-elle pas presque au même degré dans la présentation de l'hypothèse de croissance choisie par le Gouvernement ?

L'inquiétude des experts quant à cette imprécision des moyens ne se lit-elle pas entre les lignes dans certains passages du rapport ?

Il ne faudrait donc pas que le débat sur les objectifs et le débat sur les taux de croissance masquent ce qui nous semble être en fait le problème fondamental : la réalité des moyens opérationnels sans lesquels les objectifs du plan, dans les conditions mêmes où ils ont été fixés, ne pourront être effectivement atteints. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Or nous sommes bien obligés de constater que la politique actuelle du Gouvernement tend à un amenuisement de ses moyens d'intervention dans l'orientation de l'économie.

Sans doute mon ami M. Duhamel comprendra-t-il que je sois plus indulgent à l'égard de la politique des gouvernements de la V^e République au cours de la première législature qu'à l'égard de celle qui a été suivie au cours de l'actuelle législature. (*Sourires.*) Et si cette remarque fait naître quelques sourires, je rappellera seulement qu'à l'époque où certaines initiatives réformatrices furent prises — l'ex-Premier ministre que nous avons entendu hier y joua un grand rôle — elles n'eurent généralement pas beaucoup plus de succès sur les bancs de la majorité que sur ceux de l'opposition.

Quoi qu'il en soit, nul ne pourra nier qu'un tournant ait été pris depuis lors dans le domaine économique et social comme dans certains autres domaines, et c'est ce qui a suscité les inquiétudes que je vais formuler.

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent systématiquement toutes les mesures qui tendent à réanimer les mécanismes économiques spontanés.

Compte tenu du niveau élevé de développement atteint par l'économie française, il est normal que de nombreuses décisions soient laissées au jeu du marché. Dans une économie évoluée, diversifiée, progressive, il répond mieux à certains besoins de l'économie que les directives impératives d'un plan bureaucratique et totalitaire.

Nous avons également conscience de la nécessité, afin de permettre au Marché commun de s'établir, de laisser pendant une période de transition ce nouvel espace économique se mettre en place en proscrivant les interventions locales des Etats nationaux actuels.

Mais nous estimons que cela ne doit pas conduire à renoncer à une planification active au profit d'une planification qui deviendrait simplement indicative.

Si le recours au marché peut être préférable dans de nombreux cas, un plan est nécessaire afin de fixer, au-delà des vues trop courtes et égoïstes des consommateurs individuels, des objectifs prioritaires assignés par les grands impératifs nationaux, par les exigences du développement à long terme de la nation, par la nécessité de répondre à des besoins collectifs non solvables et aux besoins de la solidarité nationale.

Dans ces conditions, le plan ne peut pas être une simple étude de marché, un simple réducteur d'incertitudes, même si ces fonctions-là sont fort utiles.

Il doit être quelque chose de plus, l'instrument d'une action volontaire, directrice, réformatrice, qui permette de garantir les objectifs que la nation se sera fixés.

La mise en place du Marché commun ne doit pas non plus nous faire renoncer à cette politique de planification active et

c'est au niveau de l'Europe, à notre sens, qu'il faut désormais instituer les organes et la politique nécessaires afin de permettre également de fixer des objectifs prioritaires et d'en garantir l'exécution. Et si cela débouche sur la nécessité de la création d'une autorité politique européenne, nous ne serons pas de ceux qui en seront surpris ou désappointés, bien au contraire. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Or force nous est de constater que nous ne retrouvons pas suffisamment dans la politique actuelle du Gouvernement ces soucis fondamentaux qui sont les nôtres.

Que l'on nous comorene bien ! Nous approuvons la politique de stabilisation et, comme le Gouvernement, nous estimons qu'il n'est pas d'expansion durable hors de la stabilité, surtout dans une économie ouverte aux marchés extérieurs et, par conséquent, plus vulnérable encore que dans le passé aux poisons de l'inflation.

Mais nous divergeons certainement d'appréciation avec le Gouvernement, quant au diagnostic des causes principales de l'inflation. Dans un pays comme la France, nous croyons que les causes d'inflation sont rarement générales et beaucoup plus souvent sectorielles.

A la suite d'une longue tradition protectionniste, corporatiste, malthusienne, notre pays a multiplié, en effet, dans son économie les goulots d'étranglement, les freins au développement, à l'adaptation, à la novation.

Dans une telle situation, la politique de stabilité peut être conduite selon deux stratégies très différentes, capables de donner des résultats également fort divergents.

La première stratégie consiste à éviter la « surchauffe » qui peut apparaître au niveau d'un certain nombre de goulots d'étranglement ou de secteurs sclérosés, en alignant l'allure générale de l'économie au niveau des secteurs les moins doués.

N'est-ce pas, dans une large mesure, la politique que le Gouvernement semble avoir choisie, au moins depuis la mise en route du plan de stabilisation ?

Selon nous, une deuxième stratégie est préférable : c'est celle qui concentre les efforts afin d'élargir les goulots d'étranglement et qui met en œuvre des procédures d'intervention sélective en permettant de promouvoir, là où c'est nécessaire, les réformes, les innovations qui reculent les limites de l'expansion.

Compte tenu des progrès qui ont été accomplis par l'analyse économique, par les comptes de la nation, par les mécanismes d'intervention de la puissance publique, il est aujourd'hui possible de mettre en œuvre une telle politique. Elle est plus moderne et plus efficace que celle qui se contente d'interventions globales ou qui leur donne tout au moins la préférence. Finalement, c'est elle qui permet d'obtenir le taux d'expansion le plus élevé.

Nous pensons plus fondamentalement encore qu'une telle politique est la seule qui apporte un remède durable contre la rechute dans l'inflation, parce que c'est elle qui élimine ses causes profondes qui, dans notre pays, sont d'ordre structurel.

Ce qui confirme, d'ailleurs, notre inquiétude quant à l'avenir du plan qui nous est présenté, c'est le contraste qui apparaît entre la situation présente de l'économie française et les exigences du succès du V^e plan tel qu'il est défini.

Nul ne peut contester de bonne foi que la production n'ait sérieusement fléchi au cours des derniers mois après avoir, pendant un certain temps, sur sa lancée, mieux résisté que certains ne le pensaient aux premières mesures qui avaient été prises dans le cadre du plan de stabilisation.

Aujourd'hui, ce fléchissement n'est pas niabile.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fontanet ?

M. Joseph Fontanet. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Cher ami, j'écoute avec beaucoup d'intérêt votre intervention, à laquelle je répondrai sur le fond tout à l'heure et qui pose, en effet, des problèmes fondamentaux.

Cependant, je ne peux pas laisser dire que la production française accuse un fléchissement.

En effet, nous avons eu récemment connaissance de l'indice du mois de septembre, qui est le dernier disponible. Cet indice, vous le savez, est à 138,5, c'est-à-dire au niveau le plus élevé qui ait été atteint depuis le début de l'année. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Joseph Fontanet. Dans ce domaine, le raisonnement porte non pas sur les chiffres en valeur absolue, mais sur leurs dérivées. Le savant polytechnicien que vous êtes ne me démentira pas sur ce point.

Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il y avait un ralentissement du taux de l'expansion.

Vous ne pouvez nier non plus qu'il s'est produit, dans le domaine des investissements privés, un fléchissement qui vous a vous-même si fortement inquiété que vous n'avez pas hésité, dans un rapport que vous avez présenté à l'occasion de la discussion du budget, à le faire ressortir comme un des points qui devaient le plus retenir l'attention de tous les hommes publics de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

L'un des éléments qui sont également fort inquiétants, c'est qu'il semble bien que, du fait de ce fléchissement des investissements, nous assistions aujourd'hui à un ralentissement sérieux des gains de productivité. Or l'expansion n'est durable que lorsqu'elle est fondée sur eux.

Cela suffit sans doute à expliquer le fléchissement qui vous préoccupe également — et contre lequel vous luttiez de toutes vos forces — de notre balance des comptes.

On ne peut affirmer que l'ensemble de ces signes, de ces indices, soit très réconfortant au moment où nous abordons la discussion du V^e plan d'équipement et de développement.

En considérant ces divers indices, ne sommes-nous pas, mes chers collègues, obligés de nous demander si, précisément, les conditions de départ du plan seront non pas celles de la variante médiane que le Gouvernement retient, mais bien les conditions de la variante faible, dont les inconvénients et les périls sont si éloquemment décrits dans le rapport qui nous est présenté ?

Nous croyons donc profondément que, pour assurer la mise en œuvre du V^e plan, sans même contester ses objectifs, tels qu'ils nous sont présentés par le Gouvernement, il faut une politique économique qui soit à la fois plus active et plus sélective. C'est uniquement par la mise en œuvre d'une telle politique que le Gouvernement pourrait d'abord garantir et, ensuite, améliorer les objectifs proposés.

Je ne veux pas énumérer tous ces objectifs, puisque de nombreux orateurs, notamment plusieurs membres du centre démocratique, les ont déjà rappelés.

Je les évoquerai seulement en décrivant ce que devrait être, à nos yeux, la politique des moyens qui nous semble constituer l'essentiel d'une véritable politique de planification.

Au premier rang figurent incontestablement les moyens de financement.

Lorsque vous avez présenté le budget devant l'Assemblée, monsieur le ministre des finances, vous avez insisté sur la nécessité de restaurer le marché financier.

Nous approuvons vos intentions et vos efforts. Il est indéniable que la faiblesse du marché financier est un élément de faiblesse de toute l'économie française.

Nous sommes cependant obligés de constater que, dans le rapport sur le V^e plan, vos intentions paraissent plus timides qu'elles ne s'étaient affirmées à cette tribune, lors du débat budgétaire.

Sinon, pourquoi feriez-vous une place si importante au problème de l'autofinancement ?

N'est-ce pas là un aveu que vous ne comptez pas réussir à rendre assez de vigueur au marché financier pour que l'accroissement des capitaux mis à la disposition des entreprises, qui est, en effet, une nécessité absolue, se réalise par la voie plus naturelle de l'augmentation de capital et non par celle de l'autofinancement qui pose mille problèmes que vous connaissez tout aussi bien et même beaucoup mieux que nous ?

Supposons même que les efforts accomplis en vue de la restauration du marché financier soient couronnés de succès, ce que nous croyons nécessaire. Ils ne suffiraient certainement pas, et c'est là que se précisent, pour nous, d'autres inquiétudes.

Les besoins à couvrir par l'épargne à long terme sont immenses. Il y a, bien entendu, ceux des entreprises privées ; à ceux-là, le marché et les succédanés de financement que vous pouvez imaginer peuvent suffire. Mais il y a aussi l'immensité des besoins publics, généraux, collectifs, et ceux-là ne diminuent pas, au contraire, dans une économie qui se développe.

Il faudra donc, pour l'enseignement, pour la recherche, pour l'urbanisme, pour les communications, pour la santé, pour l'effort de solidarité, des moyens de financement accrus.

A cet égard, certaines tendances qui semblent se manifester dans votre politique financière peuvent être dangereuses pour l'avenir.

Vous jugeriez, dit-on, que ce qu'on appelle la transformation des épargnes liquides en crédit à long terme devrait être plus largement confiée au secteur bancaire privé. Or si on allait trop loin dans cette voie on risquerait de compromettre gravement certains équipements qui ne peuvent être financés que par des crédits à long terme, qui ne sont pas directement solvables et qui, par conséquent, ne pourraient jamais obtenir de fonds d'établissements bancaires privés.

Si nous voulons maintenir la politique d'équipements généraux en faveur de laquelle le plan opte courageusement, il est absolument nécessaire que nous n'affaiblissions pas ces mécanismes de financement indispensables pour tout ce qui est l'équipement non directement rentable.

Compte tenu de la faible propension du public, dans le monde moderne, à épargner à long terme et de sa préférence pour les placements liquides, nous pensons même qu'une partie des crédits à long terme devra nécessairement continuer à être alimentée par le budget.

Les transferts de revenus qui sont indispensables à la réalisation d'une véritable politique sociale devront également, dans une large mesure, s'opérer par le même canal du budget.

Monsieur le ministre des finances, comment pourriez-vous, en effet, résoudre les problèmes qui seront posés par le développement des prestations sociales si vous ne consentez pas à fiscaliser partiellement leurs ressources au cours des prochaines années ? (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Tout cela paraît aller à l'encontre de la tendance à la débudgétisation qui, jusqu'à présent, n'a pas pris une forme accentuée mais qui, dans la philosophie du Gouvernement, ou du moins de ceux qui croient interpréter sa pensée, pourrait aller beaucoup plus loin et ferait, dès lors, disparaître nos espoirs de réaliser les équipements généraux, élément essentiel, en notre temps, de meilleures conditions d'existence, et, en même temps, compromettrait toute chance de réaliser une véritable politique sociale.

Tout cela nous conduira sans doute à des allègements de la fiscalité là où l'impôt, étant trop lourd, risque de se détruire lui-même et de détruire l'épargne, mais nous obligera à coup sûr, dans d'autres cas, à la perception courageuse de recettes fiscales complémentaires, spécialement dans les domaines où il est possible de lier les réalisations que l'impôt permet d'obtenir aux sacrifices qui sont demandés aux contribuables.

Un domaine où ce lien existe plus particulièrement est celui des collectivités locales. Des besoins immenses se font actuellement sentir à leur niveau. Car c'est en grande partie avec leur concours que sont réalisés ces équipements généraux dont le plan reconnaît la nécessité. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste*) et que s'élabore une véritable politique d'aménagement du territoire.

Or les collectivités locales sont souvent à bout de souffle. C'est surtout le cas des grandes villes. Cependant, à ce niveau, les contribuables sont généralement prêts à consentir des sacrifices lorsque apparaît, d'une manière concrète, le fruit que leur effort peut produire. Il importe que le Gouvernement, tenant en cela une promesse faite depuis fort longtemps, aménage sans tarder la fiscalité des collectivités locales, procurant à celles-ci des ressources nouvelles et réformant certains impôts existants dont l'assiette est si malencontreusement établie qu'il n'est plus possible d'en augmenter le poids, alors que globalement ils seraient encore supportables s'ils étaient mieux répartis. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

C'est là une des tâches essentielles que doit assumer le Gouvernement s'il veut assurer réellement le financement du plan.

Il est une autre nécessité : la mise en œuvre d'une politique plus vigoureuse de réformes et d'actions sélectives dans les secteurs où elles sont nécessaires. Il s'agit de la mise en place de ce que d'aucuns ont appelé la planification qualitative ou la planification de la productivité. Je citerai brièvement quelques exemples.

C'est, en ce qui concerne le logement, une action plus vigoureuse en vue de la solution du problème foncier et de l'industrialisation du bâtiment. C'est, en matière de formation professionnelle, la recherche des raisons de l'insuffisance, en efficacité, des efforts consentis pour l'enseignement technique, car on ne peut dire que la rentabilité des moyens importants déjà mis à sa disposition soit à la mesure des ressources affectées à ses établissements et du dévouement de ses maîtres. C'est une politique plus volontaire, plus active en matière d'expansion régionale et de décentralisation, car il est certain que sur ce plan nous sommes plutôt en recul, malgré, là encore, l'importance des efforts qui semblent être déployés.

Il y a surtout le grand, le très difficile problème de la politique des revenus. M. le commissaire général du plan a dit que c'était la clé de voûte du V^e plan ; je serais plutôt tenté de dire que c'est le talon d'Achille de la planification à la française, car c'est dans ce domaine que la planification indicative est la plus difficile à réaliser.

La politique des revenus a un double aspect : pour certains, elle a surtout pour objet de maîtriser la croissance, pour d'autres elle est destinée à assurer les perspectives d'un plan social.

Ces deux aspects, loin de s'opposer, peuvent s'étayer et ce sont précisément les chances d'une répartition plus harmonieuse des bienfaits des améliorations sociales qui peuvent faire accepter les disciplines nécessaires de la politique des revenus.

Mais une telle politique, si elle doit rester indicative — et je ne vois pas comment, dans notre système politique et social, il pourrait en être autrement — doit d'abord être conduite avec un haut souci de clarté dans les comptes et de large information du public et ensuite tendre à prendre appui sur une grande confiance de tous les intéressés dans le rôle de l'Etat, responsable de la justice distributive entre les différentes catégories sociales.

Seul un très grand consensus général peut permettre à cette politique d'être effectivement pratiquée. Or dans ce domaine encore, comment ne pas regretter que l'action quotidienne du Gouvernement ait paru, depuis quelques années, s'orienter dans des voies différentes de celles qui seraient nécessaires pour permettre l'adhésion de l'opinion ?

Le IV^e plan, qui est toujours en vigueur, prévoyait une croissance parallèle des prestations familiales et des revenus des célibataires et des dispositions réglementaires avaient été prises à cette fin en 1961. Or le Gouvernement a demandé au Parlement, sinon de détruire des mécanismes qui assuraient précisément cette progression parallèle, tout au moins de les tourner, ce qui revient au même.

Ainsi, au cours de l'exécution du IV^e plan, les familles n'auront pas bénéficié d'une croissance de leurs revenus parallèle à celle des revenus des célibataires. Dans ce secteur, la politique des revenus n'a pas été appliquée, alors qu'elle avait déjà été prévue.

Il en va de même en ce qui concerne les salariés du secteur public, les vieillards, les salariés payés d'après le S. M. I. G. Il en a été de même — ce fut tout récemment l'objet d'un conflit entre l'Assemblée et le Gouvernement — pour les paysans, puisque l'article de la loi d'orientation agricole relatif aux prix et qui était l'œuvre du gouvernement précédent n'est pas, dans la conjoncture actuelle, totalement appliqué. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Tout s'est donc passé comme si le Gouvernement renonçait à une politique d'harmonisation générale des revenus, en se contentant de maîtriser les rémunérations sur lesquelles il pouvait agir directement, faute de pouvoir agir sur les autres.

Mais, dans ces conditions, il s'est créé des disparités qui se sont accrues. Il n'était pas possible, dans un tel climat, que ne soit pas renforcée la tendance au « chacun pour soi ». N'est-ce pas la vraie raison pour laquelle, il y a quelques jours, malgré l'effort remarquable de construction et d'imagination qui avait été fait par M. le commissaire du plan, le Conseil économique n'a voulu retenir cette politique des revenus ?

Ce sont les disparités ainsi aggravées qu'il faudra redresser, dans des conditions d'ailleurs difficiles, car l'enveloppe que prévoit le plan — je n'en fais pas grief à ses auteurs, sachant que le problème est très ardu — ne sera pas suffisante pour répondre aux besoins de la croissance naturelle des prestations, et il faudra donc procéder à des arbitrages parfois douloureux.

C'est pourquoi il est d'autant plus nécessaire que règne un véritable climat de confiance, où l'harmonie dont j'ai parlé fera que les catégories sociales dans leur ensemble, accepteront les disciplines nécessaires : une modération des rémunérations auxquelles elles peuvent aspirer et une moindre réduction de la durée du travail que celle qu'elles souhaiteraient en fonction des progrès à garantir.

Alors pourrait être conclu un véritable contrat social. Celui-ci ne saura répondre à son objet que dans la mesure où il sera d'abord pour le Gouvernement un engagement formel. Sans doute alors, grâce notamment à une rénovation du rôle des conventions collectives, sera-t-il possible de faire entrer la politique des revenus dans la voie des réalisations.

Telle est, mesdames, messieurs, la politique, différente sur des points importants de celle qui est actuellement suivie, que nous préconisons pour la réalisation du plan.

Si elle est adoptée, il n'existera plus de risque grave de conflit entre la nécessité de la stabilité et la nécessité de l'expansion. On nous annonce des systèmes d'alerte — ces signifiants dont a parlé M. le commissaire général du plan — dont le fonctionnement indiquera la nécessité de réagir contre les faits nouveaux qui risqueraient de perturber l'exécution du plan.

Qu'il faille réagir contre de tels événements, nous en sommes d'accord. Mais dans quel sens réagira-t-on ?

Telle est la question fondamentale.

Si le Gouvernement se munit des moyens d'intervention et de réforme sur lesquels j'ai insisté, alors il pourra réagir contre l'apparition de nouveaux goulots d'étranglement, contre les limitations imprévues qui risqueraient, à un certain moment, de compromettre le succès du plan. Bien loin d'avoir à sacrifier l'expansion à la stabilité, il pourra, au contraire, les sauver l'une et l'autre, les renforçant l'une par l'autre.

Mesdames, messieurs, vous m'excuserez de la longueur de cet exposé. Il est temps pour moi de conclure.

Le plan nous propose une tâche collective exaltante, capable de mobiliser les énergies et les enthousiasmes du pays et de le rassembler, au-delà des querelles stériles. Encore faut-il que le Gouvernement ne donne pas parfois l'impression d'être le dernier à ressentir son ardente obligation.

Messieurs les ministres, faites confiance à la jeunesse du pays. Au lieu de vous décourner de médiocres palmarès, dites avec elle que vous n'êtes pas satisfaits de l'état présent, suscitez une inquiétude féconde d'où naîtront les énergies nouvelles qui seront bientôt récompensées.

Plus le pays sera conscient des problèmes de l'expansion, plus il sera prêt à les dominer. Entre la contrainte aveugle de la routine et la discipline délibérément acceptée de l'effort créateur, la nation, si vous lui en donnez la possibilité, choisira, j'en suis sûr, la voie de la promotion et celle du progrès. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

— 3 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
AUPRES DU MINISTRE CHARGE DE L'INFORMATION

Proclamation du résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de quatre membres représentant l'Assemblée nationale auprès du ministre chargé de l'information :

Nombre de votants	177
Bulletins blancs ou nuls	24
Suffrages exprimés	153
Majorité absolue des suffrages exprimés.	77

Ont obtenu :

M.M. Nungesser	135 suffrages.
Max-Petit	132 —
Boinwilliers	131 —
Sanglier	127 —
Escande	12 —
Fernand Grenier	6 —
Bertrand Demis	3 —
Divers	4 —

M.M. Nungesser, Max-Petit, Boinwilliers, Sanglier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres représentant l'Assemblée nationale auprès du ministre chargé de l'information.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 4 —

PREPARATION DU V^e PLAN

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan (n^{os} 1154, 1184, 1183, 1185).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Boscary-Monsservin. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Roland Boscardy-Monsservin. Mesdames, messieurs, pour quelques autres peut-être, pour moi sûrement, l'écueil de ce débat c'est le vertige des cimes, avec sa traduction mathématique, à une décimale près.

Comme il serait tentant, par réaction, de vous entretenir d'un terroir donné, du mode de vie de ceux qui y vivent, de leurs soucis, de leurs préoccupations, de leurs espérances et aussi de leurs angoisses !

Il y a là deux formules qui s'opposent depuis des siècles, mais que peut-être il est bon de confronter à l'occasion d'un débat comme celui-ci. Pour déterminer le destin économique de l'homme qui vit en société, faut-il partir de l'homme avec tout ce que nous devons au respect de sa personnalité, à son sens de l'initiative et de la liberté, sauf à lui imposer peut-être certaines disciplines ? Ou faut-il, au contraire, partir de la société avec tout ce que cela implique d'effets bienfaisants d'un point de vue collectif, mais aussi de contraintes et peut-être aussi de sentiment de frustrations, ceci étant la contrepartie nécessaire, messieurs les ministres, des responsabilités que vous prenez sur le plan des choix ?

Et je ne songe pas seulement aux individualités, je songe aussi aux catégories sociales, professionnelles ou régionales, qui, à compter du jour où vous avez la charge de procéder à la répartition des moyens d'expansion et de richesses, se retournent nécessairement vers vous lorsqu'elles considèrent que leur compte n'y est pas.

La sagesse veut que nous empruntions à l'une et à l'autre formule.

Il est bien que vous nous proposiez de grandes options, messieurs les ministres. Il est bien que vous nous rappeliez que toute distribution des fruits doit rester en corrélation étroite avec l'expansion. Mais nous vous rappelons à notre tour — et ce n'est pas mauvais — que, surtout en matière économique, plus la machine est parfaite, plus dangereux est le grain de sable et davantage il doit retenir notre attention, que le raisonnement en apparence le plus parfait peut buter sur un incident technique ou psychologique, ce qui est encore plus grave. Et nous vous rappelons aussi que si la qualité première de l'homme politique responsable de l'économie est sans doute l'esprit de synthèse et d'analyse, il en est une plus essentielle encore, et c'est le sens des hommes, des événements et des choses.

Pourquoi ne pas vous rappeler également, messieurs les ministres, que les très grandes conquêtes de l'histoire, conquêtes militaires, économiques ou sociales, ont eu, certes, pour base la réflexion, mais aussi et surtout l'audace, cette audace qui crée la brèche et y fait passer, en définitive, tous les éléments du succès ?

Telle est, messieurs les ministres, la philosophie du plan.

A mon sens, elle est inséparable du plan. Elle en constitue un des éléments essentiels et il nous est impossible de juger et d'apprécier le plan sans savoir avec quel esprit et de quelle manière vous l'appliquerez.

La France est constituée d'éléments aussi divers que possible. Nos régions ne se ressemblent en aucune manière : il en est qui présentent un potentiel économique extrêmement important, qui peut être immédiatement exploité ; il en est d'autres dont le potentiel économique ne peut l'être qu'à terme ; il en est qui sont, en apparence, fort riches ; il en est qui sont infiniment moins riches.

Mais n'oublions jamais que c'est cette diversité et l'harmonisation de forces essentiellement dissemblables qui, en définitive, ont fait la force de notre nation, lui permettant de subsister en dépit des périls et des difficultés. En effet, nous avons joué tantôt sur les éléments de pointe, tantôt sur les éléments de réserve, grâce à quoi nous avons pu tenir dans les circonstances difficiles.

Je sais bien, messieurs les ministres, que le plan nous imposera des choix entre ces régions. De même, il nous faudra choisir entre les catégories professionnelles et les divers secteurs de l'économie.

Je vous donne tout de suite mon accord sur le principe du choix. En revanche, j'y serais hostile dans la mesure où ce choix aurait un caractère d'exclusivité. J'aimerais que, sur ce point, vous nous fassiez connaître votre sentiment.

A mon avis, la progression effrénée des taux d'expansion ne doit en aucune manière conduire à une politique d'indifférence à l'égard de régions qui, aux prises avec des difficultés géographiques ou climatiques, sont en état d'infériorité. Mieux vaudrait opter pour un taux d'expansion relativement moins élevé s'il devait ne pas accroître la discrimination déjà existante entre diverses parties de notre territoire et qui est due à des circonstances naturelles.

Le critère de l'efficacité globale correspond à une conception trop partielle de la croissance. Une répartition inéquitable des fruits de l'expansion, due à des différences de situation géographique, soulève de multiples problèmes sociaux et ruine en fin de compte le développement économique.

Ce que je vous dis là, messieurs les ministres, je ne l'invente pas ; cela est écrit tout au long dans le rapport qui nous a été présenté sous le titre « L'aménagement du territoire ».

Mais, vous rappelant que je considère qu'il s'agit là d'une option majeure, j'aimerais bien que tout à l'heure, dans les réponses que vous serez amenés à formuler, vous nous indiquiez si le choix doit, à votre avis, avoir un caractère exclusif, même s'il se traduit par des conséquences regrettables pour ceux qui n'en sont pas les bénéficiaires ou si, au contraire, vous admettez que ce choix puisse être tempéré, harmonisé, pour donner à chacun la part qui lui revient.

Messieurs les ministres, la France est faite d'hommes qui travaillent, mais aussi d'hommes qui ne peuvent plus travailler ou qui n'ont pas encore travaillé. Vous nous proposez un taux d'expansion déterminé — 5 p. 100 — et vous nous dites : les facteurs de ce taux d'expansion sont la main-d'œuvre, la technique, les investissements.

Je me demande, à vous lire, si, orientés par le souvenir que vous avez gardé de l'expérience des plans précédents, vous n'avez pas attaché trop d'importance aux limites qui sont imposées par le facteur main-d'œuvre et si vous n'avez pas sous-estimé, à une époque où l'évolution est rapide, toutes les possibilités que l'on pourra exploiter, entre 1965 et 1970, et qui résulteront des progrès de la technique et de l'investissement, à condition sans doute de procéder aux réformes qui pourraient se révéler nécessaires à la fois sur le plan fiscal et sur le plan financier. Je pense que, serrant le problème de très près, vous n'avez pas été assez optimistes.

Et alors, dans la mesure où la réalité démontrerait que j'ai raison, qui devrait profiter de la répartition des fruits dégagés de ce taux d'expansion élevé ?

A mon sentiment, nous devrions accorder la priorité aux vieux. Certes, on a beaucoup fait pour eux, mais quand je pense à l'évolution du niveau de vie général, je considère qu'il reste encore beaucoup à faire.

Priorité aussi devrait être accordée aux familles nombreuses. N'oublions pas, en effet, que la contribution indirecte reste la base de notre système fiscal et que, par conséquent, plus la famille grandit, plus s'accroissent les dépenses et les charges. Nous avons donc, envers les familles nombreuses, un devoir de reconnaissance essentiel à remplir.

En troisième lieu, nous devrions faire bénéficier de la répartition des fruits ceux qui souffrent ou ceux qui ne peuvent plus, du fait, précisément de l'évolution du progrès technique, prétendre à leur juste part. Tels sont les ouvriers d'entreprises non reconvertisibles — condamnés par le progrès technique — et qui, vu leur âge, ne peuvent plus être réadaptés. Tels sont les paysans qui, eux aussi, en raison de leur âge, ont peine à suivre l'évolution des structures actuelles.

Nous avons créé la F. A. S. A. S. A. et cela me paraît une excellente opération.

Ce F. A. S. A. S. A., il nous faut le développer au maximum. C'est un organisme rentable tant sur le plan social que sur le plan économique. Une partie des ressources dont je parle devrait lui être affectée. Et je vais conclure sur ce point.

Le Gouvernement dans les mois qui viennent va mettre en route la commission des prestations sociales. Laissez-moi, en passant, vous féliciter de cette initiative et permettez-moi aussi d'ajouter que la tâche de cette commission serait bien belle si d'ores et déjà vous pouviez lui dire : il est convenu que, dans la mesure où nous dépasserons le taux d'expansion fixé, vous établirez les taux de priorité dont devraient bénéficier ceux dont vous avez la charge.

Enfin, messieurs les ministres, la France est un pays typiquement agricole. Et cela depuis des siècles.

Notre agriculture traverse présentement, comme toutes les agricultures du monde, une crise extrêmement grave ; mais nos agriculteurs n'ont pas le droit de désespérer. Ils ont d'autant moins ce droit que nous sommes à une époque où s'ouvrent pour eux des débouchés qui n'avaient jamais existé auparavant. Comment ne pas rappeler, par exemple, qu'en l'année 1963, le taux d'exportation de nos céréales vers les pays du Marché commun a augmenté en valeur et que, par rapport aux années de référence 1958, 1959, 1960, les exportations d'orge, pour prendre quelques exemples, sont, en valeur, à l'indice 582 et celles du maïs à l'indice 1467.

Le problème agricole sera le fait dominant des années 1965-1970. Considérez, déjà, les réactions que nous enregistrons à

l'intérieur de nos frontières. Voyez celles qui se produisent dans les pays de l'Europe. Observez l'apreté des négociations de Bruxelles, de toutes les négociations internationales qui touchent à la chose agricole. Je songe plus particulièrement au *Kennedy round*. Partout, dans tous ces négociations, la difficulté majeure, la difficulté essentielle, est liée au fait, au problème agricole.

Puisque nous en sommes, aujourd'hui, aux premières esquisses, j'aimerais, messieurs les ministres, que, dans le plan de demain, on réserve à l'agriculture la place qui lui revient, qu'il s'agisse d'une programmation en volume ou d'une programmation en valeur.

Vous allez me répondre qu'en matière de programmation en valeur vous donnez à l'agriculture ce qui lui est dû, puisque vous proposez pour elle un accroissement annuel du taux d'expansion de revenu de 5,3 à 5,5 p. 100 contre 2,5 à 3 ou 3,5 p. 100 pour les autres secteurs.

J'enregistre cette intention avec satisfaction, mais je souhaiterais qu'il n'y ait absolument aucune équivoque et que toutes dispositions nécessaires soient prises pour que cette revalorisation de 5,3 à 5,5 p. 100 du revenu agricole se traduise dans la réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Or vous escomptez l'accroissement du revenu agricole — du moins en a-t-on le sentiment en lisant votre plan — de l'amélioration des structures et de l'amélioration des prix.

Les structures : c'est là un mot très à la mode en agriculture, où elles sont de deux sortes : les structures de production et les structures de commercialisation.

Eh bien ! en agriculture, les réformes de structures de production ne produisent leur effet qu'à très longue échéance et ce n'est pas demain que se multipliera l'exploitation type sur l'ensemble du territoire français. Quant aux structures de commercialisation, je rappellerai seulement que, depuis des années, bien que chacun se soit attelé à la tâche, nous bulons, en dépit de multiples initiatives particulièrement dignes d'intérêt, sur le problème de l'amélioration du circuit de la viande.

Ce n'est donc pas dans un très proche avenir que l'amélioration des structures débouchera sur l'amélioration des revenus en agriculture.

La structure, la restructuration, c'est du long terme. Or nous travaillons présentement dans le moyen terme, voire pour demain puisque la revalorisation du revenu agricole doit prendre effet dès l'année 1965.

Reste alors, messieurs les ministres, le problème des prix. A cet égard, votre tâche sera facilitée par la politique de rapprochement des prix européens. Laissez-moi vous dire tout de même qu'un ou deux paragraphes de votre rapport paraissent singulièrement inquiétants :

« La politique agricole commune, est-il écrit, aboutira au rapprochement des prix. Mais » — est-il toujours écrit — « si nous retenons la proposition de la commission exécutive du Marché commun, nous rendrions pratiquement impossibles les investissements dans les autres secteurs et le coefficient d'amélioration deviendrait alors excessif par rapport aux autres catégories professionnelles ».

Sans doute, les termes du rapport ont-ils été étudiés en fonction des conclusions supposées de la commission exécutive de Bruxelles. Mais j'aimerais que vous nous donniez dans votre réponse tous les apaisements nécessaires et que sans aucune ambiguïté vous affirmiez solennellement que le V^e plan s'assigne pour tâche essentielle la revalorisation du revenu agricole en déterminant un taux de croissance annuel de l'ordre de 5,3 à 5,5, cette revalorisation étant obtenue par tous moyens utiles, jusques et y compris les prix, cela étant d'ailleurs facilité par la détermination d'un prix commun européen.

Messieurs les ministres, vous avez créé un précédent remarquable — et il convient de le souligner — en interrogeant aujourd'hui l'Assemblée avant la promulgation du plan. Chacun d'entre nous a répondu avec son tempérament, son caractère propre, avec une fermeté que certains trouveront peut-être exagérée mais qui s'explique par le fait que nous sommes attachés aux problèmes que nous traitons. Tout cela, au demeurant, me semble-t-il, c'est parfaitement démocratique.

Gouvernement et Parlement, à l'issue de cette confrontation, pourront tirer les conclusions qui s'imposent sur le plan économique et sur le plan social. En tout cas, je vous demande instamment, messieurs les ministres, de retenir qu'un plan, en définitive, est fait pour l'homme et qu'il doit donc, toujours, respecter à la fois le sens de l'humain et le sens de l'harmonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, dans la fugue à trois voix de la présentation des orientations du plan par le Gouvernement, vous avez entendu la voix politique, celle du Premier ministre, la voix technique, celle du commissaire général du plan ; je voudrais vous faire entendre, maintenant, la voix économique. (*Sourires.*)

La politique économique est, en effet, l'instrument de réalisation du plan et, dans ce débat qui ne porte pas sur le plan mais en réalité sur les interrogations à son propos, vous vous posez deux questions, dont d'ailleurs certains orateurs — et récemment M. Fontanet — se sont fait l'écho à cette tribune.

La première est de savoir si le plan, tel qu'on se prépare à l'établir, est compatible avec la politique économique. La deuxième question est celle de savoir si la politique économique de 1965-1970, telle que nous pouvons l'esquisser, permettra d'atteindre les objectifs du plan.

Pour répondre à ces deux questions, je traiterai trois problèmes : le plan et la stabilité, le financement des investissements, la réalisation des réformes de structures nécessaires à l'accomplissement du plan.

En premier lieu, le plan et la stabilité.

Le Gouvernement et la majorité ont fait l'année dernière le choix de la stabilité et ce choix a été ratifié largement, cette année, lors du débat budgétaire. Il ne résulte d'ailleurs pas d'une préférence gouvernementale, ou d'une manie gouvernementale. C'est la conséquence inéluctable et certaine de l'ouverture de nos frontières.

Dans ce débat, en effet, pèse sur nous — et a pesé sur les orateurs — la très longue durée du protectionnisme français. Et si beaucoup d'entre vous ont été amenés à citer des délais fort longs pendant lesquels les réformes de structures nécessaires ont été différées, il faut dire que ces délais coïncident avec la période pendant laquelle la France est restée étroitement et nostalgiquement protectionniste.

Aujourd'hui les frontières ont été ouvertes. Il s'ensuit un second choix, celui de la stabilité. Car ouvrir les frontières et laisser se créer à l'intérieur la dépression monétaire qui résulte de l'inflation, c'est laisser s'engouffrer sur notre marché, dans notre économie, le travail et la puissance économique des autres.

Je me réjouis donc du ralliement — que nous avons observé dans ce débat — à la doctrine de la stabilité, ralliement motivé lorsqu'il a été exprimé tout à l'heure par le porte-parole du centre démocratique, ralliement qui m'a paru, hier, témoigner en fait de plus de remords que de conviction. (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Le V^e plan, tel qu'il est préparé, est-il compatible avec cette stabilité ?

Au cours des longs travaux qui se sont poursuivis au printemps et en été et qui ont abouti à l'élaboration du rapport qui vous est soumis, le commissaire général du plan s'est, à chaque instant, minutieusement et scrupuleusement attaché à établir cette compatibilité. Chacun a pu d'ailleurs s'en rendre compte à la lecture du rapport.

Toutefois, la question mérite d'être creusée. On peut dire, en effet, que tout plan, lorsqu'on le présente, paraît en équilibre. Il suffit pour cela d'inscrire dans une colonne les besoins et dans une autre des ressources pour un même montant. Tout cela semble équilibré. Mais un plan est avant tout une prévision et il importe de savoir si cette prévision a des chances sérieuses d'être ratifiée par la réalité.

A cet égard, que s'est-il passé pour les quatre derniers plans, qui sont en même temps les quatre premiers que la France ait connus ?

Le premier plan a été assez correctement réalisé dans ses objectifs physiques, mais il s'est accompagné d'un glissement très substantiel des prix.

Le II^e plan a été réalisé dans des conditions plus favorables du point de vue des objectifs physiques, mais il a abouti à une faillite financière qui a retenti sur le III^e plan, lequel n'a pu lui-même être réalisé pendant plus de deux ans et a donné naissance, par la nécessité des choses, à un plan intermédiaire.

Le IV^e plan, qui tire à sa fin, appelle trois observations.

Il atteindra correctement ses objectifs physiques d'investissement et de production et il aura été réalisé dans la stabilité extérieure de la monnaie puisque le franc n'a pas varié d'un centime par rapport aux autres devises depuis le lancement

de ce plan jusqu'à aujourd'hui et que les réserves de devises de la France — je suis persuadé que vous allez vous en réjouir et non pas me le reprocher — atteignent pratiquement à la fin de ce mois de novembre cinq milliards de dollars.

Mais le IV^e plan a été accompagné d'un certain glissement des prix qui a contraint les pouvoirs publics à intervenir dans le déroulement de la politique économique par le moyen du plan de stabilisation.

Un problème de compatibilité entre le plan et la stabilité se pose donc et doit être creusé. Sa solution réside dans le choix du taux de croissance, mais ce serait avoir une vue simplifiée des choses que de croire que ce taux est uniquement choisi en fonction d'une hypothèse sur les prix.

La réalité est toute différente et c'est pourquoi je m'arrêterai un instant sur le taux de 5 p. 100 qui vous est proposé, proposition encore provisoire, qui sera naturellement ajustée en fonction des études restant à entreprendre.

Pourquoi donc ce taux de 5 p. 100 ? Il convient tout d'abord de le situer dans la comparaison internationale. Si nous étudions, par exemple, la croissance économique, entre 1950 et 1962, de l'ensemble des pays occidentaux — c'est-à-dire l'Europe, d'une part, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada, d'autre part — nous nous apercevons que la moyenne annuelle a été de 3,8 p. 100. Pendant la même période, la croissance française, dans une phase qui était encore, à certains égards, une phase de reconstruction, a atteint 4,8 p. 100.

Le taux proposé de 5 p. 100 s'inscrit donc honorablement dans la gamme des taux constatés.

Je vais plus loin et, répondant à M. Fontanet, j'indique que les conversations que nous avons pu avoir à l'échelon européen, lors des réflexions sur notre propre plan, nous ont valu de recevoir des critiques de la commission économique de Bruxelles, non pas sur l'insuffisance de notre taux mais, semble-t-il, sur son léger excès. Nous nous sommes, M. le commissaire général du plan et moi-même, attiré le reproche de pêcher par optimisme en choisissant ce taux de 5 p. 100. On peut donc objectivement penser que, s'il y avait eu une délibération sur un taux européen de croissance, le taux choisi aurait été légèrement inférieur à celui que nous vous proposons aujourd'hui.

Mais je ne voudrais pas laisser croire que la limitation de la croissance équivaut à l'exigence grossière ou conservatrice de la stabilité.

Le problème est différent. Si, en effet, on considère ce qui se passe dans le monde, en particulier le classement des pays par ordre de croissance et leur classement par ordre de hausse des prix, on constate que ces classements ne coïncident pas. Autrement dit, ce ne sont pas les pays qui croissent le plus vite qui accusent la plus forte hausse des prix, et l'inverse n'est pas vrai non plus.

Le problème est donc plus complexe et je vais le montrer par quelques chiffres.

Si l'on compare les cinq principaux pays européens et les Etats-Unis pendant la période de 1950 à 1961, d'une part, d'après leur expansion, d'autre part d'après la hausse de leurs prix intérieurs, qu'observe-t-on ?

Sur ces six pays, la France a le numéro un pour la hausse des prix puisque, pour la période de 1950 à 1961, la hausse des prix de détail a été de 5,8 p. 100 par an en moyenne, celle des prix généraux de l'économie étant de 6,2 p. 100 en moyenne.

Je vous invite, mesdames, messieurs, à rapprocher de ces chiffres ceux que nous avons constatés depuis un an : de septembre à septembre, la hausse des prix a été de 2,5 p. 100, et d'octobre à octobre — on a prétendu que depuis septembre la situation s'était gravement détériorée, mais nous connaissons maintenant l'indice des 259 articles pour cette période — la progression a été de 2,6 p. 100, alors que, je le répète, la progression a été de 5,8 p. 100 en moyenne pendant onze ans de suite. On peut ainsi juger un certain nombre d'affirmations péremptoirement inexactes que nous avons entendues dans ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Au cours de la période considérée, la France, qui était au premier rang pour la hausse des prix, était au quatrième rang pour la croissance. Au deuxième rang pour la hausse des prix se trouvait la Grande-Bretagne qui était au sixième rang pour la croissance. Au troisième rang pour la hausse des prix était l'Allemagne fédérale qui se trouvait au premier rang pour la croissance.

Il faut donc admettre que la relation entre l'expansion et la stabilité tient aux structures mêmes de l'économie, aux moyens dont nous disposons, aux limites physiques qui sont les nôtres,

et qu'elle ne procède pas seulement d'un parallélisme pur et simple entre l'expansion et la stabilité.

C'est dire que, pour aboutir au taux de 5 p. 100, il a fallu procéder à des calculs très minutieux, avec l'objectif suivant : de même qu'un ministre des finances serait jugé, non sans raison, avec beaucoup de sévérité s'il présentait un budget en équilibre mais en surestimant les recettes, de même quel serait votre jugement sur un gouvernement qui proposerait un plan en forte croissance mais qui ignorerait la réalité des équilibres entre les ressources et les emplois ?

C'est pourquoi il faut entrer dans la matière et faire en sorte, si l'on veut dépasser le taux de croissance, qu'à chaque demande supplémentaire puisse correspondre une offre supplémentaire, dans le même secteur d'ailleurs. On doit donc s'assurer non seulement de l'équilibre global, mais aussi de l'équilibre des demandes et des emplois par secteur.

En conséquence, trois éléments et non deux doivent guider le choix du taux de croissance : la stabilité, le taux lui-même et les transferts d'activités ou d'emplois que l'on se propose de réaliser au cours de la même période pour faire face aux changements de structure dans l'économie.

La question m'a été posée : pourquoi ne pas aller plus loin ?

En réalité, si l'on veut aller plus loin, se posent des problèmes économiquement et socialement graves ; je ne dis pas insolubles, mais graves.

En effet, une telle politique suppose que, pendant la période de cinq ans, on ajuste plus rapidement — et donc, à certains égards, plus brutalement — les ressources aux emplois. Cela signifie que, dans les secteurs à faible productivité, on accentuera la disparition des entreprises et le transfert de ceux qui y travaillent de façon qu'ils s'orientent plus vite vers les secteurs à forte productivité.

Ainsi, le choix d'un taux de croissance plus élevé, compatible avec la stabilité, est en réalité celui d'une politique économique plus sévère et plus dure.

Je ne dis pas qu'à ces ains égards il ne faille pas aller très loin dans la voie des efforts, mais il faut être conscient des limites humaines et sociales auxquelles une telle politique se heurterait. J'ai trouvé un écho de cette préoccupation dans l'intervention de M. Boscardy-Monsservin. Il est exact, comme il l'a dit, qu'une des conséquences du choix d'un taux d'activité plus élevé, dans une courte période de cinq ans, serait de développer beaucoup plus rapidement l'activité des régions naturellement favorisées, où la croissance peut être forte, et de ralentir davantage l'activité des régions handicapées par la nature.

Nous devons donc, en ce qui concerne le taux de croissance, avoir présents à l'esprit ces trois termes : taux, stabilité, transferts.

J'ajoute que le taux qui vous est proposé, et que, d'ailleurs, n'a pas, à ma connaissance, critiqué le Conseil économique, est compatible avec la stabilité et s'accompagne de transferts sectoriels qui peuvent être supportables pour notre économie. Mais ce taux n'est pas une limite. Autrement dit, s'il était dépassé, le Gouvernement ne prendrait aucune mesure contraignante pour y revenir. Et si, comme certains observateurs le pensent, l'élan démographique, du point de vue du travail — je ne parle pas de celui auquel s'est placé hier M. Michel Debré, car on ne peut prétendre modifier quoi que ce soit dans ce domaine sur une courte période — dépasse nos prévisions, c'est avec une profonde satisfaction que nous constaterons le dépassement du taux de croissance.

Il y a lieu de noter, en effet — et vous l'avez noté — que les « éligotants » du plan ne sont pas symétriques, qu'ils ne jouent pas de la même manière suivant que l'on dépasse le plan ou qu'on reste en deçà. Si l'on dépasse le plan, ce n'est pas le fait de dépasser le plan qui déclenchera l'action de correction, c'est le fait qu'il en résulterait des inconvénients.

Si, par exemple, on constate une année que le taux de croissance est de 5,5, mais que les prix restent stables et le commerce extérieur équilibré, aucune action de limitation ne sera entreprise. A l'inverse, si le plan n'est pas réalisé par insuffisance, il est prévu, dans le rapport dont vous avez pris connaissance, que les pouvoirs publics interviendront dès lors que le taux de croissance sera lui-même insuffisant. Autrement dit, dans un sens, le sens inférieur, les pouvoirs publics interviendront dès que le taux de croissance sera jugé insuffisant, alors que, dans le sens supérieur, ils le laisseront monter et n'interviendront que dans l'hypothèse où une croissance excessive laisserait apparaître des inconvénients pour notre économie.

Telle est, mesdames, messieurs, ma première réponse concernant le plan et la stabilité.

Une deuxième question se pose, celle du financement du V^e plan.

C'est une question très vaste et, contrairement à ce qui a été dit au début de l'après-midi, je me réjouis qu'elle se pose. Quel serait, en effet, l'intérêt d'un plan résolu en quelque sorte à l'avance ? Si tout était mis en place ou si tout était spontané dans la réalisation du plan, pourquoi alors instaurer un tel débat, si ce n'est pour apprécier la qualité de vos discours ! (Sourires.)

Le fait que se pose un problème de financement dans le plan entraîne en réalité un effet bénéfique, celui de faire apparaître la nature, l'ampleur, la diversité du problème que nous aurons à résoudre.

Quel est ce problème ? Comment le résoudrons-nous ?

Les chiffres figurant dans l'esquisse que vous avez sous les yeux donnent bien les ordres de grandeur : le produit national atteindra, en 1970, l'indice 128 par rapport à 100 en 1965 ; les revenus que les particuliers conserveront pour leur consommation atteindront l'indice 125, et les investissements de toute nature, publics et privés, l'indice 135.

Il s'agit donc, dans le même temps que les ressources pour la consommation augmenteront approximativement de 25, de faire en sorte que l'épargne augmente de 35.

Il apparaît donc très clairement que le développement de l'épargne est une condition de la réalisation du plan. Comment l'obtenir ?

Trois possibilités sont offertes. La première, c'est le recours à l'épargne forcée de l'inflation, par prélèvement sur les revenus des faibles. Nous l'avons dit, nous le répétons, cette modalité de financement est exclue.

La deuxième est l'augmentation du prélèvement fiscal. Nous pensons que, dans la conjoncture internationale où nous sommes, l'augmentation du prélèvement fiscal, qui peut, en théorie, se discuter, irait à l'encontre des exigences de notre croissance économique. Si un certain nombre de problèmes fiscaux se posent — et je reviendrai sur ce point tout à l'heure — nous considérons que la part du prélèvement fiscal dans l'économie française ne doit pas s'accroître, qu'elle doit même, dans une certaine mesure, être réduite au cours de l'exécution du plan.

Dès lors qu'il n'y a plus l'épargne forcée de l'inflation ni l'épargne autoritaire de la fiscalité, il ne peut plus y avoir que l'épargne individuelle et spontanée. C'est donc vers elle que nous devons tourner notre attention.

Mais la renaissance de l'épargne individuelle et spontanée a comme condition préalable la stabilité monétaire. A l'orateur qui, hier, demandait une « police de l'épargne » je répondrai qu'assurer la police de l'épargne consiste d'abord à défendre l'épargne contre les voleurs, spécialement contre l'inflation.

En ce qui concerne une forme d'épargne populaire, le placement dans les caisses d'épargne, je souligne que le rapport entre le taux d'intérêt et les prix a eu pour résultat que, du 1^{er} juillet 1957 au 1^{er} juillet 1958, le taux d'intérêt des caisses d'épargne en France a été de moins 9 p. 100.

Il est donc évident que, si l'on veut susciter sur cinq ans le développement de l'épargne nationale, la condition préalable est la stabilité.

Mesdames, messieurs, j'irai même plus loin, peut-être, que certains d'entre vous. Je dirai que cette condition préalable est presque suffisante, qu'elle est en tout cas quantitativement suffisante et que le problème qui se posera à nous sera seulement celui de la répartition de l'épargne.

En effet, il y a en France, dans certaines régions — j'ai l'honneur d'appartenir à l'une d'elles — et même dans la nation française tout entière, une tradition d'épargne qui renaît avec vigueur dès lors que les conditions sont réunies. J'en prendrai pour preuve — répondant là encore à une affirmation d'hier selon laquelle « l'épargne se dérobe » — le fait qu'entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre de cette année l'excédent des dépôts dans les caisses d'épargne a augmenté de 70 p. 100 par rapport à l'an dernier. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T. — Excitations sur divers autres bancs.)

M. Pierre Abelin. Mais le plafond des dépôts a été relevé.

Plusieurs députés communistes. Et le plafond des dépôts ?

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je ne vous cache pas, messieurs, que j'avais prévu ces interruptions et préparé ma réponse (Sourires) bien que nous ne soyons pas complices dans ce débat.

L'élévation du plafond des dépôts dans les caisses d'épargne est intervenue le 1^{er} janvier 1964. Nous avons assisté, pendant les quatre premiers mois de l'année, à une forte croissance, ensuite à un ralentissement à la fin du deuxième trimestre, puis à une reprise de l'augmentation des dépôts, à plafond constant, depuis l'été.

Quels procédés devons-nous donc utiliser pour assurer ce financement des investissements ? Dans l'actuel débat d'orientation je me contenterai de les énumérer.

Prémièrement, l'Etat qui, pendant très longtemps, a prélevé sur l'épargne, doit devenir créateur d'épargne. C'est ainsi, par exemple, que dans son budget de 1965, que vous avez examiné, l'Etat est déjà un créateur d'épargne puisque, au lieu de prendre pour lui l'épargne disponible, il crée au contraire, dans une large mesure, par l'équilibre, le financement de ses propres investissements. Cela signifie d'ailleurs que durant les cinq années à venir cet équilibre devra être maintenu — et j'y reviendrai — ce qui suppose sans doute une croissance plus modérée des dépenses de fonctionnement de l'Etat par rapport à ses charges d'investissement.

Autrement dit, nous devons, dans cette période, donner la primauté au financement de l'investissement sur le financement de la subvention. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Le deuxième effort est un effort direct d'incitation à la formation de l'épargne. Sur ce point je n'entrerai pas non plus dans le détail. Un certain nombre de mesures fiscales vous ont été soumises. D'autres vous seront proposées lorsque les travaux de la commission de financement du plan auront été menés à leur terme. Nous avons prévu l'apparition de formes nouvelles d'épargne, telles que les sociétés d'investissement à capital variable. Il faudra également répandre et élargir dans notre pays les formes d'épargne-prévoyance de toute nature, comme celles qui peuvent être liées, par exemple, à l'assurance sur la vie.

La troisième action consiste à spécialiser et à développer les instituts publics ou semi-publics de financement. Nous disposons, en effet, d'instituts publics ou semi-publics de financement qui échappent — je le dis avec un certain sourire — à toutes les menaces ou coalitions étrangères que l'on voulait faire peser lourdement sur eux. Je cite, en particulier, le Crédit national, le Crédit foncier, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse nationale des marchés, le Crédit agricole, le Crédit hôtelier. Tous ces organismes doivent voir s'accroître leur rôle, se confirmer et à certains égards s'élargir leur vocation. Il ne s'agit pas là de simples propos, puisque cette année les ressources du Crédit foncier de France, par exemple, auront été doubles de celles de l'année dernière.

Enfin, le dernier secteur qui pose un problème de financement qui doit être résolu, est celui de la construction. On comprendra que je ne partage pas le pessimisme stérilisant de ceux qui nous disent, un an avant le démarrage du plan, qu'il est impossible de prendre les mesures nécessaires pour qu'en 1970 celui-ci puisse être réalisé. C'est une affaire d'action.

En matière de financement de la construction, nos études vont actuellement dans trois directions : confirmer la vocation de l'épargne collective, notamment de la Caisse des dépôts et consignations dans le financement du logement social, comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les Etats comparables ; développer pour les particuliers des modalités de financement du type épargne-crédit, dont il faut largement étendre le champ ; orienter vers la construction des autres catégories, et dans des conditions de taux qui s'écartent de celles que l'on rencontre fâcheusement actuellement, des ressources réelles d'épargne à moyen terme qui pourraient être utilement employées dans le secteur de la construction.

M. Gaston Defferre. Monsieur le ministre, me permettez-vous une observation ?

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Certainement.

M. le président. Avec l'autorisation de M. le ministre des finances, la parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. M. le ministre vient de nous indiquer que pour le secteur social de la construction il s'orientait vers des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations. Or actuellement le secteur social de la construction est constitué par les H. L. M. qui sont financées par des prêts à 1 p. 100 et de très longue durée. Ces prêts ont donc un taux beaucoup moins élevé et une durée beaucoup plus longue que ceux consentis par la Caisse des dépôts et consignations. Si l'on fait financer les H. L. M. par la Caisse des dépôts et consignations, la charge financière sera alors plus lourde et par conséquent on ne pourra pas construire au même prix. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Defferre, quelle erreur ! Actuellement le financement des H. L. M. est assuré de la façon suivante. La Caisse des dépôts

et consignations prête au Trésor dans des conditions normales de durée et de taux pour la Caisse, et c'est le Trésor qui ensuite prête dans les conditions que vous indiquez.

Pourquoi le Trésor intervient-il dans ce dispositif ? Pour une seule raison : la réduction du taux.

Il est, dans ces conditions, beaucoup plus simple de procéder directement comme nous faisons par exemple vis-à-vis du Crédit agricole, en réduisant par une bonification d'intérêt le taux des prêts que peut conser-tir la Caisse des dépôts et consignations. Je suis persuadé que tous les élus locaux seront favorables à une orientation de cette nature qui laissera bien entendu inchangées les conditions de durée et de taux des prêts consentis pour la construction d'H. L. M. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Gaston Defferre. Il était bon de le préciser.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'en viens au troisième élément qui intervient dans le choix du taux de croissance et dans le maintien de la stabilité : les réformes de structures.

Pendant la période de 1965 à 1970, la France devra, c'est évident, accomplir un certain nombre de réformes de structure, annoncées d'ailleurs dans le plan, mais non décrites puisqu'il ne s'agit encore que d'un document d'orientation.

Ces réformes de structure doivent, me semble-t-il, porter sur quatre sujets essentiels. On voudra bien, je pense, m'excuser de me répéter, car j'ai déjà donné ces indications au cours du débat budgétaire, mais comme certains orateurs, au début de l'après-midi, paraissaient découvrir la nécessité d'une réforme, je suis amené à répéter nos intentions.

La première de ces réformes est celle des finances publiques. J'ai été surpris, hier, quelle qu'ait été l'exceptionnelle qualité de tel ou tel des discours que nous avons entendus, de ne pas entendre mentionner dans cette remarquable journée l'importance de cette réforme de structure fondamentale qui consiste à rétablir et à installer l'équilibre budgétaire dans notre pays.

Je sais bien que les Français aiment le détail et sont souvent plus frappés par une réalisation qui se produit sur tel ou tel point de notre territoire, mais la réforme de structure à laquelle nous aurons procédé en 1964 — car il est maintenant à peu près certain que le découvert budgétaire aura disparu dès cette année — et la réforme de structure à laquelle vous vous êtes associés pour 1965 dans le projet de budget, portent sur 10 milliards de francs, ce qui modifiera profondément et généralement l'ensemble des structures financières de notre pays.

C'est la raison pour laquelle cette réforme préalable devra être maintenue et consolidée. Vous aurez à vous prononcer dans vos sessions prochaines sur les moyens par lesquels, comme dans d'autres pays, nous ferons en sorte que cet équilibre devienne la règle obligatoire.

Observons d'ailleurs que, dès cette année, cette réforme de structure a entraîné un certain nombre de conséquences. Nous avons pu diminuer très fortement l'endettement du Trésor à l'égard des banques. Nous avons pu ralentir les souscriptions de bons du Trésor dans le public et même arrêter les émissions de bons du Trésor à intérêt progressif. Cela n'est certainement pas étranger au succès que rencontrent les émissions qui ont pour objet d'alimenter les grands investissements nationaux.

Je sais bien qu'à l'égard de cette réforme du financement où l'appel direct au marché trouve sa place, certains éprouvent ou disent éprouver une sorte d'inquiétude. N'y aurait-il pas là, disent-ils, une emprise progressive du marché sur l'Etat ? N'y aurait-il pas, de la part du Trésor, de la part du ministère des finances, de la part du ministre des finances, une sorte d'abandon de leur autorité au profit d'autres ?

Mesdames, messieurs, je vous demande de réfléchir un instant à cette étrange et, quand on se souvient du passé, humiliante affirmation. Je me suis souvent interrogé sur les égards qui, dans le protocole du ministère des finances, accompagnent traditionnellement l'entrée du gouverneur de la Banque de France dans le bureau du ministre. Cela tient sans doute au fait que, pendant fort longtemps, lorsqu'il y venait, c'était parce qu'on avait quelque chose à lui demander, de sorte que ces égards ressemblaient fort à ceux que l'emprunteur témoigne à M. Dimanche dans le *Don Juan* de Molière. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Bien au contraire, dans le courant de cette année les décisions fondamentales concernant le marché ont été prises à la direction du Trésor, à laquelle d'ailleurs cette responsabilité revient. C'est elle qui, par exemple, a pu prendre les dispositions qui ont permis le placement du groupement des industries sidérurgiques. C'est elle qui a invité le Crédit foncier à répéter, dès cette année, le placement de sa propre opération. Comment peut-on raisonnable-

ment affirmer que, pour que le Trésor ait la dignité qu'on lui souhaite, il faut qu'il soit constamment emprunteur, constamment demandeur ?

La deuxième réforme de structure consiste à compléter la réforme fiscale. Je ne dis pas à entreprendre, mais bien à compléter la réforme fiscale.

En effet, depuis cinq ans, un effort très important a été accompli dans le domaine de la fiscalité directe. Désormais, la structure de notre impôt direct est en fait comparable aux caractéristiques des fiscalités directes modernes, dans les pays avec lesquels nous sommes confrontés : Angleterre, Etats-Unis, Allemagne fédérale. Restent un certain nombre de vestiges de la fiscalité antérieure que nous nous sommes attachés à faire disparaître. Vous avez vu que, dès cette année, la taxe complémentaire est supprimée pour certaines activités et dans certains secteurs. Il faudra aboutir à son élimination complète, et à partir de ce moment-là le système fiscal français ressemblera en fait à la fiscalité directe des pays modernes.

Il reste toutefois deux réformes à accomplir, qui vous seront présentées, l'une et l'autre avant le démarrage du V^e plan, si bien que je compte, pour leur réalisation, sur l'adhésion de tous ceux qui souhaitent des réformes de structures.

Il s'agit d'abord de la réforme de la fiscalité indirecte, unique moyen de parvenir à la réforme de la distribution.

L'expression « réforme de la distribution » est fort commode : on ne parle de personne, on parle de la distribution. Mais qui, en réalité, veut-on atteindre, de qui veut-on changer l'activité lorsqu'on parle de cette réforme si urgente de la distribution ? Là-dessus on reste dans le vague. Le Gouvernement, lui, s'explique : pour lui, l'objectif de la réforme de la distribution n'est pas de faire disparaître telle ou telle catégorie socio-économique au profit de telle autre, c'est-à-dire telle forme de commerce au profit de telle autre, mais de faire disparaître ceux qui prélèvent de fortes marges au profit de ceux qui en prélèvent de faibles. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il n'y a qu'un moyen d'aboutir à ce résultat, et il est fort simple — nous comptons sur votre concours — c'est de remplacer l'impôt sur les prix par un impôt sur les marges, c'est-à-dire d'étendre la taxe sur la valeur ajoutée au secteur de la distribution. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dernier secteur fiscal à réformer — et à ce sujet aussi vous serez saisis de propositions avant le début du V^e Plan — l'impôt sur les entreprises.

On a très justement dit hier que les entreprises françaises avaient grand besoin de se remodeler. Certaines doivent se spécialiser, d'autres se concentrer, d'autres mettre en commun leurs efforts de façon à atteindre peu à peu la dimension permettant la compétition internationale. Néanmoins, dans ce domaine, n'exagérons rien. Les catalogues que nous entendons citer sur la taille des entreprises françaises sont certainement exacts, mais il n'est pas démontré que, dans tous les secteurs, seul le gigantisme soit efficace.

D'autre part, il ne convient pas de comparer les dimensions d'une entreprise française travaillant sur le marché français à celle d'une entreprise travaillant sur le marché des Etats-Unis qui est quatre fois plus important et où le niveau de vie est plus élevé.

Il n'est pas douteux pourtant que la troisième réforme de structures devra porter sur le remodelage de l'industrie française.

Nous avons d'ailleurs déjà introduit dans le dernier budget quelques mesures relatives à ces spécialisations et à ces fusions. Elles ont été votées par tous ceux qui, dans la logique de leur conduite, sont partisans des réformes de structures. Il reste à tracer un cadre plus vaste, et en même temps plus précis, à cette action de réforme et de transformation et cela nécessitera la révision de la fiscalité des entreprises. Des travaux sont actuellement à l'étude. Ils seront pratiquement terminés à la fin de la présente année. Nous pourrions donc y réfléchir au début de 1965 et vous saisir de propositions positives lors de votre prochaine session.

A partir de ce moment-là, le système fiscal français pourra supporter la comparaison avec celui des autres Etats modernes, puisqu'il sera constitué par une fiscalité directe du type moderne, c'est-à-dire du type anglo-saxon, par une fiscalité sur les entreprises en fait assez voisine de celle de l'Allemagne fédérale, et par une fiscalité indirecte qui est notre propre apport, mais qu'à l'inverse certains trouvent suffisamment bonne pour la transposer à leur cas particulier.

Je me résume. Quatre réformes de structures fondamentales seront donc, en principe, à accomplir : une réforme

concernant les finances publiques et leur équilibre; une réforme concernant la fiscalité; une réforme concernant la dimension et l'aptitude à la concurrence des entreprises françaises; une réforme intéressant le secteur de la distribution.

Ces réformes vous seront soumises. Vous pourrez y apporter votre concours, vos observations, vos critiques et ainsi le V^e plan pourra être réalisé non seulement dans ses espérances, mais aussi dans ses conditions.

Mesdames, messieurs, je terminerai ce bref exposé, en vous disant que les problèmes de financement du plan n'ont pas été aussi ignorés que certains ont bien voulu le dire, qui prétendaient hier que la commission du financement du plan n'était pas encore instituée. La lecture du *Journal officiel* de samedi dernier — lecture qui n'avait pas besoin d'être attentive, puisque la commission en question comprend quatre-vingt-sept personnes (*Sourires*) — est de nature à vous apporter tous apaisements sur ce point. Cette commission est d'ores et déjà constituée et je dois, dans les prochains jours, la mettre au travail en compagnie de M. le commissaire général du plan.

Mesdames, messieurs, si vous me le permettez, je voudrais, en terminant ces explications, vous faire part de deux observations.

La première observation, c'est que dans un débat de cette nature, si le Gouvernement est acteur, il est aussi observateur. Il ne s'agit pas seulement pour lui, comme par exemple dans le cas de la discussion du projet de loi de finances, de faire adopter son texte; il s'agit aussi d'écouter un certain nombre d'observations et d'indications et, par là même, de scruter les choses et les esprits.

Je suis persuadé que tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à ce débat, tous ceux qui font partie de la génération à laquelle j'appartiens et dont le rôle, dans la réalisation de ce V^e plan, sera chaque jour plus considérable, n'ont pas manqué de s'interroger non seulement sur le rapport, mais encore sur l'attitude, l'intention, le caractère, la modération, les scrupules des hommes auxquels reviendra la lourde charge de participer à sa mise en œuvre.

C'est ainsi qu'au cours de cette discussion, moi qui par instant étais spectateur, j'ai eu l'impression que l'on pouvait, comme jadis dans l'épreuve des métaux, distinguer par le tintement le vrai métal du faux. (*Sourires*.)

Ma seconde observation est que, s'il s'agit d'un débat sur l'avenir, il ne conviendrait pas qu'en fussent absentes les chances de l'avenir.

J'ai entendu successivement M. Duhamel parler de purgatoire, M. Fontanet — cependant fort ouvert sur les perspectives de l'avenir — parler d'austérité. Je voudrais que, quelque part dans ce débat, s'introduise l'optimisme.

L'objet du V^e plan n'est pas de faire peser sur nos esprits et nos efforts le seul poids de l'avenir; il est en réalité de porter à la connaissance de la nation le poids, certes, mais aussi les chances de l'avenir. Et comment réaliserions-nous le V^e plan si nous l'abandonnions, à la suite de trop de contemplations des chiffres, de trop de considérations techniques, avec un enthousiasme si morose?

Une bataille comme celle du plan ne peut être gagnée que par ceux qui ont le goût de la victoire, c'est-à-dire par ceux qui manifestent à son endroit un certain optimisme. C'est pourquoi, devant ce plan qui reste encore à définir et à perfectionner, je souhaite que nous éprouvions cette sorte de tressaillement joyeux que ressentent tous ceux qui assistent au lancement d'un navire et qui, lorsque les calculs de l'ingénieur se révèlent exacts, lorsque le travail de l'ouvrier a été minutieux, le voient, libéré de ses entraves, rejoindre la mer. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Billères.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, ne serait-il pas convenable d'attendre que nos collègues soient rentrés en séance pour écouter M. Billères?

M. le président. Monsieur Defferre, j'ai pris la précaution de faire annoncer la reprise de la séance, mais il n'est pas en mon pouvoir de contraindre nos collègues à regagner leur banc. C'est une question de courtoisie à laquelle je suis aussi sensible que vous. Mais, compte tenu du grand nombre d'orateurs

encore inscrits, je crois que nous ne devons pas perdre de temps.

La parole est à M. Billères. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. René Billères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour reprendre une de ces métaphores dans lesquelles excelle M. le ministre des finances, j'espère que ma modeste voix ne paraîtra pas fautive à vos oreilles d'autant que je vais, moi aussi, parler de l'avenir et en parler avec un profond besoin d'optimisme.

J'espère que cet optimisme vous paraîtra d'autant plus authentique qu'il cherche à être plus raisonnablement fondé sur les valeurs les plus sûres, les plus humaines et les plus actives de notre temps. En effet, je viens vous demander la priorité pour la formation des hommes...

M. Gaston Defferre. Très bien!

M. René Billères. ... pour l'enseignement, pour la recherche et pour la culture.

J'espère que ce sujet précis ne vous paraîtra pas trop limité dans un débat aussi général. En effet, l'opinion est de plus en plus sensible aux considérations que je présenterai. C'est ainsi qu'elle sait de mieux en mieux aujourd'hui, à l'âge de la civilisation industrielle et technique, que l'éducation nationale tient chez nous les clés de l'avenir. C'est ainsi qu'on comprend de mieux en mieux, dans notre pays, que l'exigence de l'investissement humain prioritaire est de plus en plus impérieuse pour une nation comme la nôtre qui, quoi qu'on dise, est beaucoup moins favorisée que les grands pays sous le rapport des matières premières industrielles et des sources d'énergie, et même sous le rapport de la population.

C'est ainsi qu'on voit de mieux en mieux aujourd'hui que l'ouverture actuelle des frontières et la multiplication rapide des concurrences rendent plus impérieuse et plus urgente une majoration, une valorisation de nos ressources matérielles. Or cette valorisation ne peut être obtenue que par la qualité des hommes.

L'opinion est de plus en plus consciente chez nous que dans la compétition pacifique internationale, c'est l'éducation nationale qui porte le drapeau de la patrie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Or l'éducation nationale nous fournit un atout qui peut être décisif, si nous savons saisir la portée d'un événement qui est certainement l'un des événements positifs de notre siècle, je dis bien : des événements positifs. Je veux parler de l'énorme et durable augmentation spontanée du taux de scolarisation après l'âge de quatorze ans, augmentation renforcée d'année en année depuis 1957-1958 par la vague démographique.

Cette nouveauté est sans aucun doute pour l'enseignement une très lourde charge, car elle affecte essentiellement les secteurs les plus onéreux et les enseignements les plus coûteux, le second degré, l'enseignement supérieur et les disciplines scientifiques et techniques.

Pour faire face aux obligations qu'elle a imposées au Gouvernement, celui-ci a dû doubler depuis sept ans la part de l'enseignement dans le budget.

Mais cette charge n'est que le prix d'une grande chance nationale, je veux dire à la fois la promotion du niveau culturel de tout notre peuple et l'avantage incalculable qu'une qualification intellectuelle, scientifique, technique et, pourquoi pas? civique et sociale, peut procurer à notre nation si elle est beaucoup plus largement et beaucoup plus équitablement répandue. A condition, bien entendu, que nous sachions moderniser notre enseignement en fonction des exigences du monde actuel et de cette armée scolaire toute neuve. A condition, en particulier, que nous nous efforcions de libérer les enfants des classes défavorisées, les plus nombreux dans cette armée, du handicap scolaire familial par une qualité d'enseignement améliorée, des programmes rénovés, des locaux scolaires convenables, des maîtres suffisamment nombreux et suffisamment qualifiés. En bref, à condition que nous tirions le meilleur parti de cette inestimable richesse humaine.

Voilà donc notre première option. Puisqu'il s'agit aujourd'hui de l'avenir, cette chance nationale, il faut la saisir résolument, sans réticences ni appréhensions. La refuser, la diminuer, ce serait, quoi qu'on puisse faire par ailleurs, condamner notre pays au pièinement, au recul et, au bout du compte, à la démission.

Notre deuxième option est étroitement complémentaire. Il n'y a pas pour nous et il ne peut pas y avoir dans notre pays de substitut valable à l'éducation nationale. Elle ne peut pas être déchargée; elle ne peut pas être remplacée; elle constitue, au

niveau le plus élevé, un impératif catégorique national de première grandeur.

Cherchons maintenant à définir la priorité qui lui est due. Dans son avis, le Conseil économique et social demande que, dans le domaine des investissements collectifs et du logement « une priorité absolue soit donnée aux investissements pour l'enseignement — général, technique et professionnel, à la fois dans les villes et dans les campagnes — ... ».

Cette priorité, le rapporteur la fonde très solidement dans son rapport. Il constate, en effet que « de la pleine satisfaction des besoins d'enseignement dépend tout l'avenir économique du pays ». C'est exactement ce que nous disons.

Il affirme ensuite : « Au surplus, par-delà l'intérêt économique du pays, son rôle de grande nation est en cause ». C'est exactement ce que nous disons.

Il ajoute : « Par delà les préoccupations d'intérêt et de prestige, il est, sur le plan supérieur de la morale sociale, une exigence, celle d'améliorer sans cesse le niveau intellectuel des jeunes, de satisfaire l'aspiration au savoir, moyen essentiel d'assurer une libération de l'homme ». C'est encore ce que nous disons.

Mais cette approbation même des motifs nous conduit à faire les plus expresses réserves sur la façon dont le même rapporteur définit financièrement une priorité absolue. Cette définition, en effet, ne correspond absolument pas — c'est le moins qu'on puisse dire — à d'aussi fermes prémisses. Il semblerait même qu'il y ait eu deux rapporteurs opposés : l'un pour l'exposé des motifs, l'autre pour la définition des priorités.

Laissons ces mystères et lisons la définition.

A la page 45 du rapport présenté au nom du Conseil économique et social, on peut lire :

« Pour conclure sur la priorité absolue demandée pour l'enseignement, il convient d'ajouter qu'il ne s'agit pas, dans la hiérarchie des équipements collectifs, de donner aux crédits pour l'enseignement un pourcentage d'accroissement, nécessairement plus élevé qu'aux autres équipements collectifs : car, compte tenu de leur part déjà importante dans la répartition des équipements collectifs, l'affectation d'un pourcentage plus élevé de croissance pourrait se traduire par celle de sommes très importantes, voire trop importantes en valeur absolue. Il s'agit, après avoir calculé les besoins minima, adopté toutes les méthodes d'économie sur les coûts de construction et répudié toute dépense inutile et, a fortiori, somptuaire, d'attribuer à l'équipement scolaire durant le V^e plan les crédits strictement indispensables pour assurer un service public essentiel à la vie de la nation. »

Dans cette définition tout ne nous paraît pas étrange. Quand nous lisons qu'il faut écarter « toute dépense inutile et somptuaire », qui ne serait d'accord ? Nous acceptons même que l'on parle des « besoins minima » à la condition que l'adjectif ne déteigne pas trop sur le substantif. Nous acceptons également que l'on parle des « crédits strictement indispensables » à la condition que l'adverbe ne déteigne pas trop sur l'adjectif. Mais nous ne pouvons absolument pas accepter la définition de la priorité qui ne conserve rien de la priorité absolue, non plus que d'une priorité ordinaire et qui, beaucoup plus qu'une définition de la priorité, est un refus de définir celle-ci.

Notre propre définition, logique et modérée tout ensemble, sera naturellement très différente. Nous revendiquons pour l'éducation nationale non pas une priorité parmi les priorités, mais la priorité des priorités. Nous ne parlons pas de priorité absolue, mais nous parlons plutôt de priorité inconditionnelle soustraite aux concurrences et aux aléas trop assurés de l'emporter quand il s'agit des crédits de l'enseignement qui sont des crédits d'investissement à long terme.

En conséquence, nous demandons que, quoi qu'il arrive et dans tous les cas, les obligations majeures d'une éducation nationale modernisée et donc démocratisée soient satisfaites correctement dans des délais convenables.

Nous devons constater que ce choix n'est pas celui du Gouvernement. Le projet de loi se contente, en effet, de noter courtoisement la demande de priorité absolue formulée par le Conseil économique et social, en entourant ces termes de guillemets, pour bien montrer que le Gouvernement ne reprend pas à son compte une aussi étrange expression. Bien entendu, il accueille avec faveur et entièrement la définition financière restrictive qui, visiblement, lui plaît beaucoup. Mais l'exposé des motifs d'ordre économique, national, humain, ne se retrouve nulle part dans le projet de loi. On se borne à constater que la formation professionnelle est un élément essentiel d'une politique d'expansion d'un niveau élevé, bien sûr. Tout au plus est-il noté que les besoins de l'enseignement exigeront des ressources particulièrement importantes. Mais le mot « priorité » n'est jamais associé au mot « enseignement ». Nous avons donc compris.

On nous dira peut-être : qu'importe une priorité théorique, inefficace ! Une bonne priorité de fait vaut beaucoup mieux.

Nous avons, pour l'enseignement, de grandes ambitions réformatrices. Je le reconnais bien volontiers. Je lis, dans le projet de loi, que l'organisation de l'enseignement doit poursuivre une mutation importante, que des réformes sont en cours pour l'enseignement supérieur. Je lis encore que le V^e Plan se propose de définir un programme précis et novateur de développement des enseignements technique et professionnel dans le cadre du programme d'équipement scolaire et enfin que la réforme des études du premier cycle, qui vise à intégrer dans un enseignement de type unique les enfants de onze à quinze ans, sera poursuivie.

Bien entendu, un effort sérieux et sincère de modernisation de l'éducation nationale rencontre notre chaleureuse approbation. Mais une question vient immédiatement à l'esprit : sans priorité accordée à l'éducation nationale, comment allez-vous financer ces réformes ?

Cette question, c'est votre projet de loi qui la pose. En effet, il annonce plus ou moins clairement un report de cinq ans de la prolongation de l'obligation scolaire décrétée sous la forme législative le 6 janvier 1959. Il ne peut y avoir la moindre équivoque. Sans contestation possible, cette disposition de caractère législatif précise que la loi doit entrer en application en 1967.

Et tout de suite une première observation : je ne crois pas que vous ayez le droit de modifier d'autorité, implicitement, un texte législatif, quelles que soient les raisons invoquées. Ou bien vous appliquez la loi à la date fixée, ou bien vous proposez au Parlement, qui a seul qualité pour modifier la loi, un projet de modification explicite et approprié. Ce jour-là, chacun ici prendra ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialistes.*)

Cela dit, ce recul de cinq ans n'ira pas sans de graves conséquences. Celles-ci seront particulièrement injustes pour les enfants des familles modestes, spécialement rurales. Ils se verront, en effet, ainsi privés de l'indispensable complément de formation que vous aviez de vous-mêmes décidé de leur accorder.

Vous invoquerez sans doute les nombreuses difficultés enregistrées. Je les connais. Mais je constate que le législateur s'était toute de même donné un délai de plus de huit ans, et les avertissements ne vous ont pas manqué, ni dans le débat sur le IV^e Plan, ni dans les discussions budgétaires.

Il vous a été dit ici, à plusieurs reprises, que le refus de certaines opérations proposées pour le IV^e Plan par la commission Le Gorjeu, que la lenteur du rythme des constructions scolaires pour le premier degré, le deuxième degré et le technique, que le refus pendant près de cinq ans d'accroître le recrutement des élèves-maîtres et des élèves-professeurs, ne permettraient pas de réaliser la mise en vigueur de la prolongation de l'obligation scolaire à la date fixée par la loi.

Croyez, mes chers collègues, que nous regrettons profondément ce recul. Mais nous en tirons une leçon. La voici et nous l'appliquons aussitôt aux perspectives du V^e Plan : toute réforme authentique de l'enseignement est forcément onéreuse, et souvent même très onéreuse.

Son financement suffisant et certain, assuré dès le départ dans la loi elle-même ou le décret, est absolument nécessaire pour qu'elle ait une chance sérieuse d'être mise effectivement en application. Sans ce financement au départ, la loi est condamnée à rester toute théorique. Et ce financement nécessaire exige encore une fois une priorité résolue pour l'éducation nationale, à moins que vous n'envisagiez d'autres formules, comme ces formules précises et novatrices mentionnées dans la loi, pour l'enseignement technique en particulier.

Nous ne vous faisons pas ici de procès d'intention, mais nous devons constater, depuis un certain nombre d'années, le démantèlement systématique de l'éducation nationale. Nous voyons un nombre toujours plus grand d'administrations se partager allègrement ses dépouilles. Nous savons que certains milieux économiques ne cachent pas leurs espérances.

Ai-je besoin de dire que nous ne sommes nullement hostiles à une coopération raisonnable entre l'enseignement et l'économie ? Cette coopération est ancienne et féconde chez nous. Mais nous ne pouvons pas accepter que de nouvelles amputations viennent diminuer encore la responsabilité de l'éducation nationale, surtout pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Nous ne pourrions pas accepter, par exemple, que pour l'enseignement supérieur des instituts soient créés en dehors des universités et sans la direction des universitaires, ni que la recherche fondamentale soit sacrifiée à la recherche appliquée, quel que soit le point d'application de cette dernière.

Nous tenons, en effet, essentiellement à préserver dans l'enseignement la part prédominante de la formation générale et de la culture humaine. Et cette part serait immédiatement menacée

si vous continuez à amputer le ministère de l'éducation nationale.

Cette part seule peut préserver notre pays d'un utilitarisme mortel et nous assurer le maintien d'une qualification ouverte, de l'adaptabilité de la promotion individuelle, de la dignité de l'homme au sein des civilisations industrielles modernes.

Notre inquiétude s'accroît encore quand nous recensons les hypothèques qui affectent, d'ores et déjà, sur le plan financier, les programmes 1966-1970.

Tout d'abord, l'amputation d'environ 20 p. 100 des programmes du IV^e plan par la hausse des prix depuis le mois de décembre 1960, mais aussi et encore les graves retards dans l'exécution des programmes ainsi amputés. Ces retards apparaissent très clairement dans les documents budgétaires eux-mêmes. Les crédits de paiement inscrits chaque année sont loin de respecter l'échéancier officiellement prévu.

Pour 1964, par exemple, les crédits correspondant aux mesures acquises et aux mesures nouvelles devaient s'élever, en paiement, à 3.048 millions de francs. Ils ont atteint en fait 2.595 millions, soit 453 millions de francs de moins que prévu. Pour 1965, ils tombent de 3.330 millions de francs prévus à 2.730 millions accordés, soit 600 millions de francs de moins.

Evidemment, dans ces conditions, on a beau jeu de se féliciter d'une consommation presque totale des crédits de paiement, puisqu'on les a fortement minorés au départ. Mais, par rapport aux prévisions, les reports ne cessent d'augmenter et les restes à payer sur les opérations en cours continuent de s'enfler dangereusement pour l'avenir.

Ces retards dans les crédits de paiement ont une autre conséquence singulièrement grave. En effet, les crédits de paiement réduits de 1965 vont constituer la base de référence pour le calcul des crédits affectés à la période de 1966-1970.

Enfin, l'expérience démontre que les crédits d'équipement scolaire et universitaire sont, à moins d'une résistance sans faiblesse, les plus vulnérables aux aléas et aux concurrences surgies en cours d'exécution du plan, concurrences qui peuvent les opposer à d'autres équipements collectifs d'une rentabilité plus matérielle et plus immédiate et qui répondent sans doute mieux à des consommations un peu plus demandées.

Cette expérience se vérifie en particulier dans le rapport des comptes de la nation, lequel indique qu'au 31 décembre dernier le taux moyen de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations — en fait le taux des paiements effectués pour les investissements — variait ainsi suivant les administrations, selon qu'il s'agissait du taux projeté ou du taux réalisé :

Pour l'équipement rural, pour un taux projeté de 12 p. 100, le taux réalisé — et je m'en réjouis pour l'équipement rural — était de 13 p. 100.

Pour l'équipement urbain, le taux projeté était de 11,3 p. 100 et le taux réalisé de 13,5 p. 100. Et je dis encore tant mieux !

Pour les transports, le taux projeté était de 7,7 p. 100 et le taux réalisé de 11 p. 100.

Mais pour l'éducation nationale et la recherche, le taux projeté était de 10,7 p. 100 et le taux réalisé de 6,8 p. 100.

Le rapport officiel est obligé de conclure, non sans réticence, qu'il semble qu'il y ait un retard important dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Il est donc nécessaire que l'action exigée par l'éducation nationale — et que je suis venu défendre ici — soit nette au départ, précisément pour pouvoir par la suite se voir efficacement défendue.

En conséquence, nous demandons pour elle des assurances élémentaires, et d'abord un programme d'équipement qui saisisse pleinement la grande chance apportée par l'accroissement spontané du taux de scolarisation.

Nous demandons encore la garantie, une garantie inscrite dans la loi d'équipement sous forme de crédits suffisants et certains, que les réformes sur lesquelles nous devons encore pour partie nous prononcer, ne resteront pas à leur tour toutes théoriques ou ne se verront pas reportées, comme l'a été la prolongation de la scolarité obligatoire.

Nous demandons enfin l'insertion, dans cette loi, d'un programme de recrutement d'élèves maîtres et d'élèves professeurs pour tous les ordres de l'enseignement, comme cela avait été proposé et entrepris voici quelques années.

Mais ce programme lui-même ne nous suffira pas. Il nous faut maintenant un moyen de le rendre assuré certain. La priorité doit être aussi inconditionnelle.

L'éducation nationale, impératif national, catégorie de tout premier rang, a droit, elle aussi, au traitement exceptionnel réservé à la défense nationale.

Nous demandons qu'elle soit également libérée du cadre beaucoup trop étroit pour elle des seuls équipements collectifs et qu'elle soit, à son tour — selon la formule officielle — « exemptée de l'impératif des conditions économiques ».

Nous demandons aujourd'hui une loi de programme élaborée et discutée séparément pour l'éducation nationale, exactement comme pour la loi de programme militaire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Nous ajoutons, pour le cas où ce serait nécessaire, que l'éducation nationale doit rester la mère des chercheurs, des savants et des techniciens. Elle peut seule, aujourd'hui, garantir l'indépendance nationale dans des secteurs où il n'est nullement assuré, contrairement à ce que dit la propagande officielle, que l'entreprise militaire soit, aujourd'hui, le moteur décisif.

Je lis, dans les conclusions d'une étude officielle publiée tout récemment par la délégation générale à la recherche scientifique et technique, cette phrase lourde de sens : « Un effort immense et nécessaire a été entrepris pour sauvegarder l'indépendance nationale dans le domaine de la défense ».

Je souligne : « Il serait fâcheux que cet effort soit tourné, par d'autres travaux, apparemment plus pacifiques, mais qui n'en constituent pas moins des éléments aussi dangereux et puissants pour la conquête de nos marchés et de notre économie tout entière ».

La parade proposée n'est pas moins significative : c'est purement et simplement le retour au protectionnisme. D'abord dans le domaine scientifique et celui de la recherche, comme si ce protectionnisme — qu'il faudrait évidemment étendre presque aussitôt à toute l'économie — ne devait pas nous décrocher définitivement du monde moderne et nous écarter, par une solitude stérilisante, de la route de l'histoire.

A l'inverse, c'est l'éducation nationale qui peut le mieux mobiliser notre peuple et lui donner le besoin et le sens de l'avenir. Car l'école de la République est celle qui peut le mieux le soulever à nouveau, non pas pour des rêves ou des illusions que je crois personnellement périmés, mais pour qu'il occupe une place dans la bataille commune engagée pour l'avenir du monde.

Wells écrivait, il y a déjà longtemps, ces paroles prophétiques et toujours de plus en plus vraies à mesure que la science avance et que la technique progresse : « L'humanité doit choisir entre l'éducation et la catastrophe ».

Ce choix doit être spécialement celui de la France, car notre pays est l'un des mieux placés, sinon le mieux placé, pour engendrer, à l'intention de tous, le nouvel humanisme qui, seul, désarmera durablement les menaces de l'Apocalypse.

Je sais bien, monsieur le Premier ministre, que ce n'est pas à vous qu'il faut démontrer la puissance océanique de la culture dans le monde moderne. Et pourtant on a annoncé récemment que pas un seul poste supplémentaire ne serait créé cette année pour les sciences humaines au centre national de la recherche scientifique. Pourquoi? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Nungesser. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Roland Nungesser. Monsieur le président, mes chers collègues, je limiterai mon propos à quelques observations sur les orientations du V^e plan qui concernent deux éléments fondamentaux des sociétés modernes, dans la perspective de la fin du xx^e siècle : d'une part, la recherche scientifique et technique et son rôle déterminant dans l'essor économique, d'autre part, le phénomène d'urbanisation et les multiples problèmes d'équipement qu'il pose et qu'il posera.

Lorsque j'ai eu l'honneur de rapporter la loi de programme de recherche scientifique en 1961, j'ai demandé à l'Assemblée de permettre à notre pays, en adoptant ce texte, de procéder à l'investissement le plus rentable qui soit. Malgré l'effort consenti alors, développé depuis dans chaque budget annuel, notre pays — il faut le constater — n'a pas encore rattrapé le retard accumulé.

Peut-être cette trop longue carence à l'égard de la recherche n'était-elle pas due seulement aux difficultés quasi institutionnelles que l'on rencontre dans les décisions à prendre quant aux options à long terme, mais aussi à notre individualisme, souvent aussi excessif dans ce domaine que dans tant d'autres. Sans doute les grandes étapes de l'histoire de la science dans le monde ont-elles été jalonnées par les noms de grands savants français. Sans doute les succès de ceux-ci ont-ils été le fait de génies individuels, la découverte étant alors le prix de la solitude et aussi de ce qui apparaissait parfois comme le hasard de la chance et qui était en réalité la récompense de l'intelligence et de la ténacité.

Mais la science, à notre époque, subit elle aussi les incidences de la civilisation de masse. Elle n'est plus à l'échelle de l'homme seul, elle ne peut être qu'à la portée d'équipes disposant de moyens considérables.

Qui aurait imaginé, au début de ce siècle, que des savants relevant de disciplines aussi diverses que l'astronomie, la chimie, la biologie ou l'électronique, seraient associés en permanence à une tâche commune, l'exploration de l'espace ? L'imagination de Jules Verne, qui nous faisait rêver, enfants, est aujourd'hui dépassée par la mise en œuvre des moyens extraordinaires qu'exigent les vols spatiaux.

Un des mérites de la V^e République aura été de placer parmi les préoccupations primordiales de l'Etat l'effort en faveur de la science et de la technique.

J'ai eu souvent l'occasion à cette tribune, et je m'en réjouis chaque jour davantage, de soutenir en tant que rapporteur de la commission des finances les initiatives prises en ce domaine, qu'il s'agisse de la loi de programme en 1961, des dotations budgétaires annuelles du fonds de développement de la recherche ou de la création du centre national d'études spatiales.

Je n'ai pas manqué de souligner à chaque occasion que tous ces efforts ne servaient pas, comme certains nostalgiques de l'immobilisme tendaient à le faire croire, une politique de grandeur, vaine et coûteuse, mais qu'il s'agissait en fait de l'investissement de base auquel aucun pays moderne ne peut renoncer, sans renoncer en même temps à sa propre existence en tant qu'Etat libre et indépendant.

Pour cette raison, je regrette que le rapport sur les orientations du V^e plan ne soit pas plus précis quant aux objectifs qu'il entend fixer à l'effort national de recherche.

J'ai toutefois noté avec satisfaction que, dans son exposé, M. le commissaire général du plan a indiqué que la recherche bénéficierait d'un indice supérieur parmi les investissements prioritaires. Mais j'aimerais obtenir l'assurance que le plan accordera une attention particulière à cette phase de la recherche qu'on appelle la recherche-développement.

Sans doute — c'est dans l'ordre logique de la science elle-même — le Gouvernement a-t-il eu raison de faire porter les premiers efforts de la loi de programme sur la recherche fondamentale. Sans doute les actions retenues dans le cadre du IV^e plan ont-elles marqué un clivage opportun vers la recherche appliquée.

Il n'en reste pas moins que le circuit qui mène la découverte, de la science qui est à son origine, à l'industrie qui doit être son aboutissement, semble connaître trop souvent des solutions de continuité. Celles-ci se situent dans la phase trop longue de la mise au point des procédés pratiques.

Ainsi l'effort de nos savants, de nos chercheurs, leurs réussites souvent éclatantes ne se transposent-ils toujours pas en résultats concrets pour nos industries. Souvent les fruits de leurs découvertes sont même cueillis par de grandes entreprises étrangères.

Aussi le déficit de notre balance brevets-licences s'aggrave-t-il d'année en année, au point d'atteindre vraisemblablement quelque cinq cents millions de francs en 1964.

Plus encore que les incidences de ce déficit sur notre balance commerciale, ce sont les menaces qu'il fait peser sur l'avenir de notre économie qui m'inquiètent.

En effet, il est flagrant que les progrès de l'industrie en cette fin du xx^e siècle s'accompliront non plus suivant une amélioration progressive des techniques, mais par bonds successifs déclenchés par la mise au point de découvertes scientifiques nouvelles.

Les industries ne connaîtront plus une lente évolution, mais seront soumises à une série de révolutions.

En vérité, seul pourra appliquer, exploiter, celui qui aura découvert, qui aura conçu. Telle sera la nouvelle loi des affaires.

Un pays dont les ressources industrielles et aussi, il faut bien le dire, les ressources agricoles ne pourront bénéficier de ces facultés de progrès, un pays qui ne pourra échanger ses découvertes avec celles des autres nations pourra peut-être connaître encore une certaine activité économique, mais il sera placé sous la dépendance de ceux qui lui fourniront les moyens nouveaux de sa progression industrielle ou agricole.

Un pays économiquement dépendant ne peut pas être un pays politiquement libre.

C'est pourquoi j'insiste très fermement, d'abord pour que le V^e plan accentue l'effort public engagé dans le budget de cette année en faveur du développement des résultats de la recherche, ensuite pour qu'il indique les moyens de promouvoir et d'accroître l'effort privé — je rappelle à ce sujet qu'aucun secteur

industriel français n'équilibre plus sa balance brevets-licences — enfin pour qu'il assure, par des méthodes nouvelles, une meilleure coordination de l'effort public et de l'effort privé.

C'est à ces trois conditions, soyez-en assurés, que vous pourrez espérer dans le succès non seulement du V^e plan, mais plus encore de ceux qui le suivront.

Aucune prévision économique ne résiste, à notre époque, aux incidences des découvertes scientifiques et techniques. La valeur d'un plan est donc inséparablement liée aux espoirs, sinon aux garanties qu'il présente en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ma seconde préoccupation concerne l'effort d'équipement qu'il convient de prévoir afin de faire face à l'accélération du phénomène d'urbanisation de notre pays.

Je félicite tout d'abord M. le commissaire général du plan et ses collaborateurs d'avoir souligné, dans l'avant-propos de leur rapport, l'importance de ce mouvement d'urbanisation.

De même, la commission nationale de l'aménagement du territoire a eu le mérite de montrer que, compte tenu de la prise de conscience de ce phénomène, certains vieux slogans qui ont fait trop longtemps recette étaient maintenant définitivement dépassés.

Je pense particulièrement au postulat selon lequel on croyait encore, il y a quelques années, que les seules chances d'expansion des diverses régions économiques françaises ne pouvaient résider que dans la récession de la région parisienne.

Il est inutile de consacrer plus de temps à cette vieille querelle qui s'inscrivait dans un climat de stagnation démographique et de récession économique et qui répondait à des conceptions malthusiennes dont certains esprits ont tant de mal à se débarrasser.

L'aménagement du territoire étant aujourd'hui un des facteurs essentiels d'une politique d'expansion, ses solutions ne doivent plus revêtir un caractère négatif ; elles doivent, au contraire, s'inscrire en termes d'action et de progrès.

Il ne s'agit plus de stériliser une région dynamique ; il faut revitaliser certaines régions. Il ne convient plus de condamner une agglomération à l'immobilisme en refusant à ses habitants l'équipement indispensable ; il faut préparer les moyens modernes qu'exigent la naissance et le développement des inévitables concentrations urbaines de la fin de ce siècle.

Le problème est moins de savoir si, comme on en a longuement discuté il y a quelques mois à peine, la population de l'agglomération parisienne atteindra douze ou seize millions d'habitants à la fin de ce siècle, que de prévoir l'extension des grandes métropoles régionales qui devront, à cette époque, avoir doublé ou triplé.

Or je crains que le V^e Plan n'évalue pas à un niveau suffisant les moyens financiers nécessaires, ni ne propose les orientations à donner aux futures agglomérations.

Sans doute le rapport qui nous est soumis exprime-t-il le vœu que les nouvelles structures urbaines diffèrent des villes compactes de jadis. Sans doute espère-t-il qu'elles deviennent de « véritables aires métropolitaines ». Mais ses auteurs ont-ils mesuré l'ampleur des équipements qui seront nécessaires à l'extension des surfaces à urbaniser ?

Quant à moi, j'ai pu, en tant que président du conseil du district de la région de Paris, prendre la mesure de ces problèmes.

Je ne voudrais pas ici, comme je l'ai fait il y a un an, lors du débat sur la politique d'aménagement du territoire, exposer les problèmes propres à la région de Paris, encore que le V^e Plan leur ait réservé une place particulière, comme il avait le devoir de le faire, s'agissant d'un problème essentiel de caractère national.

Je voudrais simplement vous livrer quelques réflexions d'un homme qui a pu, d'une part, être associé quotidiennement aux études menées dans le silence du cabinet par ceux que l'on appelle les technocrates — terme auquel je ne veux pas, quant à moi, attacher un sens péjoratif — et, d'autre part, rester au contact des réalités contingentes en tant qu'administrateur local et président d'un conseil de compétence régionale.

Ma première conclusion est qu'il faut entreprendre dès maintenant et mener à bien, le plus rapidement possible, la mise au point des plans d'aménagement des grandes cités de l'avenir et surtout en dégager les programmes d'équipement qu'ils impliquent.

C'est parce que la région parisienne s'est développée sans plan d'ensemble, d'une façon anarchique, qu'elle a connu cette croissance en tache d'huile qui l'a conduite à l'étouffement par une densification excessive.

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Très bien !

M. Roland Nungesser. Pour elle comme pour les autres grandes métropoles, il faut rationaliser l'avenir en évitant le renouvellement des erreurs du passé. Il faut déterminer leur expansion à partir de quelques radiales choisies en tenant compte des données de la géographie et des exigences de l'économie.

Pour Paris, il faut choisir en priorité les grands axes fluviaux : la Seine, d'abord, par laquelle la Normandie demain, l'Ouest de la France dans son ensemble après-demain, la côte atlantique et le Sud-Ouest plus tard seront rattachés à la grande nébuleuse urbaine de l'Europe occidentale ; l'Oise et le canal du Nord, ensuite, par lesquels la région parisienne sera elle-même reliée à l'immense ensemble qui se dessine de la Rhur, par le district urbain Amsterdam-Rotterdam-La Haye, par les régions industrielles de la Flandre et de la Wallonie jusqu'à notre dynamique région du Nord ; enfin, la Marne et aussi les liaisons entre la Seine et la Moselle, dont on parle beaucoup, qui permettront d'animer les départements qui s'étendent entre la région parisienne et la Lorraine et de raccorder l'ensemble économique du bassin séquanais et la région du Nord à la future liaison Rhin-Rhône.

Cette démarche d'esprit doit être suivie pour les autres métropoles urbaines, afin de leur permettre un développement « aéré » qui laisse subsister des zones résidentielles et touristiques, des espaces verts, des ensembles sportifs entre les radiales de développement et afin d'utiliser ces axes dans la perspective de leur jonction ultérieure avec ceux des agglomérations les plus proches.

Mais dans le domaine spécifique de la région parisienne, il ne sera possible de provoquer son indispensable déconcentration qu'en rompant avec certaines mesures qui, cherchant à frapper aveuglément toutes les activités économiques qui y sont implantées, se sont révélées en vérité inefficaces et dangereuses.

La taxation systématique, je dirai même la pénalisation d'entreprises qui, en raison d'impératifs techniques ou commerciaux, ne peuvent quitter la région parisienne, empêche le desserrement de celle-ci.

Sans doute faut-il décentraliser — les élus de la région parisienne en sont autant partisans que leurs collègues de province, car si ceux-ci craignent le dépérissement, ceux-là redoutent l'asphyxie — mais il faut décentraliser avec discernement.

Enraver l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers et dans les usines, repousser, au profit des métropoles des pays voisins, l'implantation de succursales étrangères, tout cela ne sert pas la décentralisation et nuit à l'économie nationale.

Empêcher la déconcentration du Paris *intra muros* sur son environnement aboutit à l'aggravation de la congestion de la capitale et au maintien de la léthargie des communes-dortoirs au point que certains évoquent « Paris et le désert parisien ».

C'est pourquoi j'aimerais que le V^e plan définisse clairement les options à prendre en matière de structures urbaines.

Créera-t-on de toutes pièces des villes nouvelles ? Multipliera-t-on les villes satellites autour des noyaux principaux ? Densifiera-t-on les banlieues existantes ?

Bien que je me résigne à penser qu'il faudra recourir aux trois solutions, tant la pression des événements sera forte, ma préférence va vers la troisième.

Les villes nouvelles comme les pays neufs souffrent de ce que j'appelle volontiers le « complexe de la vieille pierre ».

A mon sens, un Brasilia français ne remplacera jamais Paris. L'expérience de Londres montre que les *new towns* se sont moins développées que les villes existantes, voire que les villages des environs de Londres, lorsque les tendances de la population ont pu s'exprimer spontanément.

Cette attirance pour la vie et la tradition locale rejoignent d'ailleurs la faveur des populations pour l'habitation individuelle.

Il est remarquable que l'enquête d'opinion publique à laquelle le district a fait procéder ait fait apparaître que, dans l'ensemble, les deux tiers de la population étaient favorables à l'habitation individuelle, quels que soient les milieux sociaux, quelles que soient les professions et, plus encore, quelles que soient les générations.

Dans certains pays, tels la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, 60 ou 70 p. 100 des logements sont des habitations individuelles, contre 30 p. 100 seulement en France.

Sans doute faudra-t-il encore, sous la pression des besoins, continuer à construire un grand nombre d'immeubles collectifs. Mais on ne peut pas ne pas tenir compte du désir fondamental des populations intéressées en faveur de l'habitat individuel.

La finalité de toute action politique est — nous l'affirmons chaque jour, les uns ou les autres — le progrès social. Le plan lui-même est l'instrument économique de ce progrès social.

Or n'allons-nous pas à l'encontre de ce qui devrait être le but même de notre action si ce qui constitue l'essentiel du progrès social, c'est-à-dire le cadre dans lequel l'homme installe son foyer, ne répond nullement à ses aspirations ?

Si nous voulons développer l'habitation individuelle, sauvegarder dans les agglomérations les espaces verts, multiplier les centres de loisir, les équipements collectifs indispensables auront une incidence financière très lourde.

Le mérite du plan est d'avoir souligné la priorité indispensable à accorder aux équipements urbains. Le premier de ceux-ci doit être, à mon sens, l'équipement en moyens de communications ; enfin le transport doit précéder l'habitat et non l'inverse.

Pour reprendre l'exemple de la région parisienne, je voudrais simplement rappeler que depuis 1936, alors qu'elle a connu le développement que vous savez, quatre kilomètres seulement de lignes de métropolitain ont été créées.

Certes, les grandes agglomérations doivent être dotées d'une infrastructure routière, mais surtout d'un réseau de transports en commun.

La multiplication des voitures soulèvera des problèmes insolubles si l'on admet en principe que le moyen de transport individuel restera valable au cœur même des agglomérations. Il faut avoir le courage de dire que, dans les perspectives de développement des concentrations urbaines, il ne pourra plus en être ainsi.

Si l'on songe que l'emprise totale des véhicules immatriculés dans la Seine est supérieure à la superficie des chaussées de la capitale, si l'on songe que la population de la région parisienne aura bientôt doublé, si l'on imagine que grâce au progrès social la proportion du nombre de voitures par rapport au nombre d'habitants est appelée à doubler ou à tripler et si enfin l'on veut que tous ces véhicules puissent circuler et stationner dans la capitale, alors il faut détruire Paris. Quant à moi, je ne peux m'y résoudre.

Si le cheval a été la plus belle conquête de l'homme, en revanche l'homme du xx^e siècle risque de devenir la plus belle conquête du cheval-vapeur.

Parce qu'il faut prévoir dès maintenant tous les équipements collectifs indispensables, il me semble urgent d'établir le plus rapidement possible les plans d'aménagement des grandes agglomérations urbaines. Mais ceux-ci ne doivent pas tenir compte des seules données du temps présent, comme l'a fait malgré lui le plan d'aménagement et d'organisation générale de Paris qui a cristallisé l'agglomération, mais surtout des perspectives de l'an 2000.

Ils ne doivent pas non plus négliger les aspirations des populations, notamment en ignorant la faveur de celles-ci pour l'habitat individuel. De tels plans doivent avant tout répondre aux besoins de l'homme moderne qui cherche de plus en plus à reprendre contact avec cette nature que la ville tentaculaire repousse toujours plus loin de lui. Demain, dans la civilisation des loisirs avec la journée continue, les générations futures seront encore plus désireuses de pouvoir bénéficier d'espaces verts, de centres de loisirs, d'ensembles sportifs.

Voilà ce que nous devons prévoir dès maintenant. Voilà pourquoi je voudrais obtenir du Gouvernement l'assurance que le V^e plan accordera au financement des équipements urbains la place qu'il convient de lui donner.

Je souhaite enfin que les plans d'aménagement de nos cités soient publiés. A notre époque, les administrés doivent être informés des projets qui concernent leur vie quotidienne, être même associés à l'étude des perspectives d'aménagement du cadre dans lequel ils vivent.

Que l'on ne vienne pas dire qu'en publiant ces plans on facilite la spéculation.

J'ai tiré de mon expérience à la tête d'un organisme régional de conception et de coordination cette conclusion que la spéculation est d'autant plus forte et, partant, plus scandaleuse, que son champ d'action est restreint.

Il faut rompre avec les méthodes de l'urbanisme au jour le jour, de l'urbanisme clandestin, occulte, dans lequel le sursis à statuer est devenu la règle et la dérogation, l'habitude.

Si vous tracez les plans de nos grandes agglomérations dans la perspective de la fin du xx^e siècle, la spéculation se détruira en grande partie par elle-même car son champ d'action trop élargi en diluera les effets. Il n'en faudra pas moins prendre certaines précautions, notamment par la création de zones d'aménagement différé — ce qui ne veut pas dire « éternellement » différé — et surtout par le développement des réserves foncières.

Telles sont les quelques suggestions que je me permets de vous livrer en ce qui concerne l'équipement des grandes agglomérations urbaines qui, sous la pression conjointe de la poussée

démographique et de la modernisation de l'agriculture, vont naître et se développer d'ici à la fin de ce siècle.

C'est dans cette perspective, lointaine pour certains, déjà trop pressante à mes yeux — car, dans ce domaine, l'an 2000 c'est demain — que j'ai eu bon d'attirer l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée sur les investissements qu'exigent, d'une part, les conditions scientifiques de notre essor économique et, d'autre part, l'évolution prochaine de nos structures sociologiques.

Ce faisant, j'affirme l'espérance que notre jeunesse peut fonder sur l'avenir que nous essayons de forger pour elle et la foi que nous partageons avec elle dans les destinées d'une France, pays moderne et prospère en cette fin du *xx*^e siècle. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Catroux. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Diomède Catroux. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat s'achève.

Dans quelques heures M. le Premier ministre, faisant la synthèse de nos vœux, répondra aux préoccupations de notre Assemblée. Tous ceux qui ont intervenus dans ce débat, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, ont montré l'intérêt réel, fondamental, qu'ils portaient à cette question : quel sera le visage de la France de demain ? Il s'est manifesté dans notre Assemblée une légitime fierté des élus d'avoir été associés par le Gouvernement à cette tâche de définition de l'avenir de notre pays.

A ce point de la discussion je bornerai mon intervention à quelques remarques relatives aux conditions de l'expansion, à certaines options, à leur priorité, aux choix.

Il y a un instant M. le ministre des finances a remarquablement justifié, compte tenu de l'évolution de la conjoncture, le taux d'expansion annuel de 5 p. 100 qui a été choisi. Il est certain que ce taux correspond à l'état de notre économie, au développement de notre démographie, et au point de vue international, au passage à la seconde phase du traité de Rome, ainsi qu'aux exigences de la négociation, qui s'engage, d'un accord de libre-échange entre les Six et les Etats-Unis d'Amérique. Le choix de ce taux tient également au fait que, dans certains pays de la Communauté européenne, continuent à subsister des poussées inflationnistes que dénonçait si justement M. Marjolin récemment encore.

Mais ce que j'ai davantage retenu au sujet de la proposition faite par le Gouvernement d'un taux d'expansion de 5 p. 100, c'est l'affirmation par vous-même, monsieur le Premier ministre, de la volonté de mettre l'expansion économique à sa véritable place qui est la première.

Il ne peut y avoir progrès social, c'est-à-dire expansion qualitative, s'il n'y a pas, parallèlement, expansion quantitative, c'est-à-dire expansion économique.

Ainsi M. le Premier ministre, M. le ministre des finances, M. le commissaire général du plan, s'adressant à notre Assemblée dans le langage de la franchise ont balayé cette accusation portée sur leur dessein, dont la majorité serait complice, selon laquelle en adoptant un taux apparemment aussi faible, nous entendions reprendre aux travailleurs, aux salariés de ce pays les bénéfices de l'expansion économique en maintenant la fluidité de l'emploi.

Ce qui nous est proposé n'est pas seulement, comme on l'a dit, une sorte de socialisme réduit aux acquêts. C'est un véritable contrat social conclu par le Gouvernement et sa majorité avec le pays pour une meilleure justice sociale et l'application d'une politique des revenus conforme à l'intérêt national.

Non ! Cette politique des revenus, qui a été annoncée et définie, ce n'est pas « un socialisme réduit aux acquêts », c'est un nouveau contrat social ! Et nous sommes nombreux ici à souhaiter que ceux qui ont à cœur de réaliser la grande et généreuse pensée de Jaurès ou de Lamennais, participent au vote des options qui nous sont proposées et qui détermineront le visage de la France, plutôt que de s'abstenir purement et simplement sous le prétexte, aigre, qu'ils n'ont pas été les auteurs du *V*^e plan, les auteurs de ces options. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Politique des revenus, aménagement du territoire, modernisation de notre agriculture — problème si sensible et qui n'est pas seulement français puisqu'il intéresse, on le voit dans les négociations internationales, tous les Etats — sont menés de front avec les choix politiques fondamentaux que la majorité n'acceptera jamais de remettre en cause, c'est-à-dire la réorganisation de nos forces et la coopération technique qui exigent également un effort de l'Etat.

Ainsi se trouve justifié le taux d'expansion de 5 p. 100 annuel qui nous est présenté. Or, mes chers collègues, nous ne devons

pas nous dissimuler que, dans une économie de marchés ouverts, un tel rythme d'expansion exigera de la part de tous, du Gouvernement comme du Parlement, de nombreux efforts, bien des arbitrages difficiles entre des intérêts légitimes.

J'attire votre attention sur le taux d'autofinancement dont l'option nous est proposée. Il peut paraître difficile de porter de 60 à 70 p. 100 le taux d'autofinancement offert aux entreprises. Quant à moi, malgré l'état actuel de notre marché financier, faisant confiance aux réformes des finances publiques annoncées tout à l'heure par M. Giscard d'Estaing et à la volonté exprimée de faire de l'Etat non pas un demandeur d'épargne, mais un créateur d'épargne, j'estime que ce taux doit être plus élevé, afin de permettre aux entreprises de se moderniser. Pour moi, ce taux de 70 p. 100 d'autofinancement qui nous est offert n'est pas un « surprix » dont les salariés et les consommateurs font les frais au moins à court terme. Il est de loin, dans tous les Etats du monde, y compris les Etats-Unis d'Amérique, le principal moyen qui est consenti aux entreprises pour se moderniser sans cesse et s'adapter aux lois du marché.

Au moment même où le Gouvernement, par les voies les plus autorisées, attire notre attention, et à travers nous, celle du pays, sur la nécessité primordiale de regrouper nos industries, d'en encourager la fusion, la concentration, le regroupement financier, de telle sorte que, non seulement la France, mais l'Europe économique qui se dessine soient compétitives par rapport aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, il me paraît nécessaire que notre économie qui doit affronter demain, au sein de la C.E.E., une économie de marché de 200 millions de consommateurs, puisse entreprendre sa modernisation avec une souplesse suffisante et des moyens financiers appropriés.

Me faudra-t-il rappeler, à ce point de mon exposé, que le taux d'autofinancement dépasse 90 p. 100 aux Etats-Unis, pays où le crédit est plus facile d'accès et où le crédit est moins cher ? Faudra-t-il rappeler également que l'écart de la productivité entre les Etats-Unis et la France, en 1964, est le même qu'en 1929 ? Et que notre productivité est toujours à 62 p. 100 de l'américaine ?

C'est dire que notre *V*^e République doit être celle du courage, soucieuse d'assurer aux générations futures les chances d'un destin ouvert. Nous ne pouvons pas, non, nous ne pouvons pas nous refuser à l'effort.

Le taux d'augmentation annuelle des exportations a été fixé à 10 p. 100. Certains, sur ces bancs, le considèrent comme trop optimiste et n'ont pas craint de rappeler qu'après une dévaluation de 18 p. 100 de notre monnaie, en 1958, les exportations n'ont augmenté que de 6 p. 100.

Cependant j'estime, comme sans doute la majorité, que ce taux peut être atteint, mais sous certaines conditions.

J'ai été surpris d'entendre certains orateurs attaquer vigoureusement les investissements étrangers. Pourtant, ce sont les mêmes qui défendent vigoureusement contre la majorité la politique de l'Europe intégrée et nous reprochent de n'avoir pas réalisé les conditions de meilleures relations politiques et économiques avec les Etats-Unis.

Selon eux, et selon d'autres, les investissements américains en France remettraient en cause l'indépendance de notre économie. Leurs promoteurs absorberaient comme une éponge, pour le profit d'autrui, notre génie créateur, contrôlraient, pour des intérêts qui ne sont pas les nôtres, la marche en avant de nos industries de pointe et se situeraient, de préférence, aux carrefours les plus rentables de notre production ; et des orateurs ont rappelé le mot de Paul Valéry dans *Regards sur le monde actuel*, en 1930 : « L'Europe dans ses folies se conduit comme si, un jour, elle entendait être dirigée par une commission américaine ».

Ces dangers des investissements étrangers sont, pour moi, plus théoriques que réels, parce que, jusqu'à présent, les trois quarts des investissements étrangers en France ont été des investissements directs et productifs et que ce n'est que pour un quart qu'ils ont consisté en achats de valeurs mobilières, ce que les Américains appellent de la « hot money ».

Mais ces investissements étrangers répondent à l'esprit du traité de Rome. Ils répondent à notre volonté d'avoir une économie ouverte et, au stade actuel du développement de la technologie en Europe, ils constituent très souvent pour nos industries un exemple profitable.

Ils sont souvent une marque de confiance dans le destin du peuple français et, sur le plan technologique, personne n'a pu citer un seul cas où la balance commerciale de la France n'ait pu bénéficier des inventions faites chez nous par des sociétés étrangères.

Toutefois, certains de ces investissements étrangers — je m'adresse plus particulièrement à M. Nungesser — peuvent devenir dangereux pour l'indépendance politique de notre pays.

quand l'Europe ne fait pas ce qu'elle doit faire, quand, dans ses décisions, elle tâtonne, hésite, s'arrête et que l'on voit, dans un même secteur industriel, le contrôle de certaines sociétés tomber aux mains d'une même société américaine. Là est le véritable danger et il appartient au Parlement d'attirer l'attention du Gouvernement sur ces concentrations d'industries qui ne se font pas toujours au bénéfice de la France ou de l'Europe mais au bénéfice de forces productrices situées hors de l'Europe, qui contrôleront l'exportation de leurs succursales ou filiales européennes et leurs investissements, ce qui pourrait être contraire à l'équilibre des balances commerciales européennes.

Ma seconde remarque concernant ce taux d'augmentation de nos exportations a trait, monsieur le Premier ministre, à notre industrie d'équipement. Le mouvement d'investissements productifs en France est un phénomène récent. Il a débuté en fait en 1954 ; il n'est jamais régulier, il varie de 3 à 12 p. 100 d'année en année.

Les industries qui fournissent les biens d'équipement n'enregistrent donc pas de commandes suffisantes à long terme et lorsque le besoin d'investissements est important dans l'industrie, elles ne peuvent plus suffire à la demande.

A ce moment-là les investisseurs français se tournent vers l'étranger, d'où un déséquilibre accentué de la balance commerciale, d'où aussi la mise en œuvre d'une politique de stabilisation. Ce mouvement est périodique, il se renouvelle en fait tous les quatre ans.

C'est ainsi que le taux de progression en volume des investissements dans le secteur privé est tombé de 14,7 p. 100, en 1961, à 2,3 p. 100, en 1964. Cette évolution est une cause non négligeable de notre retard technologique, retard qui se traduit en 1964 par un déficit de notre balance de biens d'équipement égal à nos ventes sur le marché américain.

Autre conséquence : nos biens d'équipement s'exportent principalement vers les pays à faible niveau technologique.

Enfin, le retard de notre industrie de biens d'équipement s'accroît avec la généralisation de l'automatisation.

Je souhaite que, dans les options du V^e plan, soient proposées les mesures nécessaires pour redresser cette situation-clé.

A ce propos, si j'ai regretté en commission des finances que le rapport de M. Massé n'accorde ou ne semble pas accorder à l'option « formation des hommes, automatisation, recherche technologique » la part qui devrait être la sienne, j'ai enregistré avec satisfaction la réponse que M. le commissaire général a bien voulu me faire à la commission des finances et renouveler dans son exposé à la tribune, selon laquelle il reconsidérerait sous l'angle d'une action efficace et large ces problèmes fondamentaux de la recherche, de la technologie et de l'automatisation.

Ils commandent, en effet, tout notre avenir et M. le Premier ministre qui, au mois de juin dernier, accordait un entretien à certains des plus grands producteurs français reconnaissait, lui aussi, la place importante que doivent prendre sans délai la technologie, l'automatisation et la recherche fondamentale dans nos industries.

Sur ce point, je voudrais que les commissions nationales chargées de nous faire des propositions étudient le rapport à établir entre la recherche organisée par l'Etat, celle qui se poursuit dans les universités et celle qu'organisent les industries.

Notre effort, qui est déjà marqué dans le budget de cette année, doit être très rapidement prolongé et démultiplié. Je pense que M. le ministre des finances voudra bien accorder à cet égard les crédits nécessaires car ils ne sont pas inflationnistes, ils sont la garantie du destin de notre pays.

Je veux également, à ce propos, souligner combien il me paraît contradictoire de dénoncer la part importante, ou trop importante, des investissements étrangers en France si l'on n'est pas résolu à former des hommes en vue de la compétitivité économique et scientifique.

Je souhaite d'ailleurs que soit étudiée la création d'un fonds national affecté à la recherche, nourri éventuellement par un prélèvement sur l'impôt sur les sociétés et affecté uniquement aux secteurs de pointe. Je souhaite également que nos partenaires du Marché commun, conscients du même problème, joignent leurs efforts aux nôtres.

Ainsi aux 475.000 chercheurs américains et anglais, aux 400.000 chercheurs soviétiques, se joindraient les 45.000 chercheurs allemands, les 30.000 chercheurs français, les 20.000 Italiens, Belges et Hollandais et l'effort financier correspondant permettrait à l'Europe de ne pas être « à la remorque » dans le domaine de la technologie, de la recherche scientifique et de l'automatisation. Ainsi, la vieille Europe, tout empreinte de culture et accoutumée à brasser des idées créatrices, accomplirait sa mission pour le plus grand bien du monde.

En réfléchissant sur les options proposées, en écoutant orateurs et rapporteurs et surtout vous-même, monsieur le Premier ministre, ainsi que M. le ministre des finances, je me suis dit que, puisque nous en étions à ce point, l'Etat, en tant que gestionnaire de la chose publique, en tant que premier industriel de France, premier banquier de France, premier client de l'économie française, se réformerait dans ses méthodes et introduirait dans tous les domaines économiques ou administratifs qui sont les siens cette même rigueur, ce même souci de la productivité qu'il demande à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Puisque nous allons bientôt, dans cette Assemblée, examiner un projet de loi de programme militaire, je souhaite qu'elle soit complétée prochainement par une loi redonnant à nos structures d'armement, c'est-à-dire à cette industrie dont le seul client est l'Etat, la définition économique productive d'une entreprise privée. Ainsi, les dirigeants et les responsables auraient-ils à résoudre le problème réel que pose une gestion économique aussi efficace que possible, aboutissant aux prix le plus bas possible.

M. le président. Monsieur Catroux, vous devez conclure.

Je vous écoute avec beaucoup d'intérêt, mais vous étiez inscrit pour quinze minutes et vous parlez depuis plus de vingt-cinq minutes.

M. Diomède Catroux. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Je vous en remercie.

M. Diomède Catroux. Que l'Etat réfléchisse sur lui-même, sur ses structures, sur ses règles, et qu'il fasse, comme on dit, peau neuve.

Monsieur le Premier ministre, vous nous l'avez promis. Je pense que vous tiendrez votre promesse.

En effet, nous avons vu trop de commissions de réforme partir à la recherche de simplifications administratives et des moyens d'assurer dans notre économie une meilleure productivité, puis peu à peu se disperser, laissant derrière elles un rapport qu'un fonctionnaire scrupuleux rangeait dans les bibliothèques de l'oubli. Mais je sais maintenant que c'est une volonté consciente et pleine qu'a le Gouvernement de cette nécessité de réformes. Et je pense que vous pourrez les mener à bien.

Si toutes les conditions, que je me suis permis d'énumérer, sont remplies, je crois sincèrement, monsieur le Premier ministre, que les actions du V^e plan, que vous voudrez bien nous présenter l'année prochaine, recevront une large adhésion du Parlement.

Les « elignotants » judicieusement placés par M. Massé ne viendront pas troubler votre course. Nos enfants seront préparés à leurs tâches d'hommes. Nos vieillards recevront leur dû. Une plus juste répartition des fruits de la productivité associera dans le grand dessin commun du bonheur et de la sécurité, nos hommes des champs, des bureaux et de la ville. Je crois même que vous pourrez, avec une monnaie assurée, ajouter à ces tâches générales, de grandes options comme la liaison Rhin—Rhône, assurer l'avenir et l'équilibre des régions et redonner au district parisien le visage de lumière qui doit être le sien, attribuer même de plus larges crédits au ministre de la culture qui en a bien besoin pour sauver notre patrimoine d'art et le montrer en exemple aux générations futures.

Pour ces tâches exemplaires, vous pouvez compter sur votre majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'essaierai de condenser mon intervention car, à cette heure tardive, tous les orateurs ayant dépassé leur temps de parole, nous sommes évidemment loin de compte.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Premier ministre, qu'en 1962, lors du débat en vue de la ratification du IV^e plan, j'ai eu l'occasion, déjà, de noter combien apparaissait étonnante la volonté du Gouvernement de voir diminuer les disparités entre les diverses régions du territoire.

Une politique nationale de répartition des revenus ne devait pas, en effet, s'entendre d'une répartition intervenant seulement entre classes sociales, mais également en faveur des provinces les plus défavorisées.

En fait, le IV^e plan ne contenait à ce sujet que de vagues déclarations d'intentions. Il appartenait donc au V^e plan d'ouvrir la voie à la régionalisation des investissements.

Nul ne peut contester que le document qui est soumis à notre approbation fait apparaître à cet égard des progrès remarquables et je tiens à rendre hommage aux techniciens et aux groupes

de travail du commissariat général du plan pour les résultats très sérieux auxquels ils sont parvenus. Néanmoins, en présence même de ces documents extrêmement importants, nous éprouvons un certain sentiment de malaise.

En effet, d'une part, les options qui sont présentées dans le projet de loi sont sommairement traitées et, par là même, décevantes à bien des égards; d'autre part, le rapport sur les fondements et les orientations de l'aménagement du territoire — ouvrage d'une excellente qualité mais d'un caractère plutôt académique — semble être en contradiction absolue avec la politique financière actuellement menée par le Gouvernement.

C'est donc dans le souci d'être éclairés et, en quelque sorte, de reprendre le dialogue auquel nous invitait M. Michel Debré hier après-midi, que je vais très rapidement reprendre, point par point, les principales options que vous avez déterminées dans le tome II, chapitre IV, en traitant, d'abord, des options qui concernent l'aménagement des zones géographiques déterminées et, ensuite, de celles qu'on traitait sous problèmes d'urbanisation.

D'abord, quelles sont les options concernant la régionalisation des investissements?

Je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, que, dans l'ordre de présentation, la première préoccupation du V^e plan a trait à la modernisation de l'agriculture. Elle vise, en pratique, les régions de l'Ouest où le parcellement des terres et le morcellement des exploitations créent une situation particulièrement grave.

Mais vous n'ignorez pas que, à un moindre degré, presque toutes les régions de France sont atteintes. Aussi bien, je voudrais poser une première question: M. Michel Debré a-t-il déclaré hier que l'extrême Ouest breton serait particulièrement favorisé. Est-ce là l'opinion du Gouvernement ou, simplement, une proposition propre à M. Michel Debré?

Pour moderniser l'agriculture, le plan se contente de proposer deux moyens: le remembrement par les S. A. F. E. R. et la formation professionnelle des jeunes ruraux. C'est très insuffisant. La loi d'orientation agricole a prévu bien d'autres moyens, tels que la création de groupements de producteurs, la mise en place d'organismes de recherche et de vulgarisation agricoles, ainsi que l'encouragement aux coopératives, encouragement auquel, également, a fait allusion M. Michel Debré hier mais dont je n'ai pas trouvé trace dans le plan qui nous est soumis. Ces différentes actions supposent des financements. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'y renoncer puisqu'il ne les mentionne même pas? Entend-il au moins donner aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural les moyens financiers indispensables?

Le Gouvernement à mon sens ne sait pas toujours que les S. A. F. E. R. sont à peine dotées des moyens d'acquérir des terrains qu'elles n'ont pas la possibilité d'aménager. En fin de compte, ces sociétés se comportent comme des organismes immobiliers dont l'intervention a plutôt tendance à faire monter les prix, ce qui est contraire à la politique que, les uns et les autres, nous entendons poursuivre.

Monsieur le Premier ministre, puissiez-vous préciser vos intentions sur ce point. Ce n'est pas moi seul qui vous le demande mais, par ma bouche, trois groupes de cette Assemblée.

Le V^e plan se préoccupe ensuite de l'industrialisation de l'Ouest. Il prévoit un accroissement de l'ordre de 35 à 40 p. 100 des emplois industriels, au lieu de 25 p. 100 à l'heure actuelle, ce qui implique la création, en cinq ans, de 145.000 emplois nouveaux.

Ce chiffre est-il suffisant compte tenu du fait qu'il s'applique à vingt millions de citoyens. Peut-être est-il faible car, en réalité, il ne concerne que 3,5 p. 100 à peine de la population.

De toute manière, si nous devons retenir cette option, la question essentielle des moyens se poserait immédiatement, en particulier celle de la création des zones industrielles.

Hier, M. Michel Debré nous a invités à créer des zones industrielles. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le Premier ministre, que des instructions formelles ont été données par le ministre des finances pour que les crédits du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme soient distribués avec parcimonie.

Je pourrais vous citer le cas de communes engagées dans des acquisitions de terrains et la création de zones industrielles et qui n'ont pu réaliser leurs projets pourtant présentés dans des conditions particulièrement favorables.

En un mot comme en cent, nous sommes d'accord sur l'intention d'industrialiser les régions sous-développées à condition qu'il ne s'agisse pas d'une simple intention louable mais d'un engagement ferme à valoir sur les prochaines lois de finances.

Ces considérations valent également en ce qui concerne la création d'un axe mer du Nord-Méditerranée qui rencontre une faveur unanime. Cependant, ainsi qu'on aurait pu s'en douter, le groupe de travail spécialisé souligne sans cesse la nécessité de créer une infrastructure ferroviaire, routière et fluviale, mais, dans le même temps, révèle que la chronologie de mise en service de ces investissements sera précisée « en temps voulu ». C'est-à-dire que la date ne peut pas être précisée d'avance. Alors, je ne vois pas très bien comment nous pourrions intervenir.

Dans le même temps, le V^e plan cite un certain nombre de villes qui ne se trouvent ni au Nord, ni à l'Est, ni à l'Ouest. On parle d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble, de Nice. Mais alors, si l'on cite certaines villes, pourquoi ne pas les citer toutes? Pourquoi oublier, par exemple, Montpellier ou Perpignan, Montpellier qui compte 134.000 habitants et dont le taux d'expansion est de 36,8 p. 100, Perpignan où vivent 101.000 habitants et dont le taux d'expansion est de 32 p. 100?

Si certaines villes ou certaines zones sont honorées d'une mention spéciale, il serait souhaitable que d'autres aient le même honneur ou le même droit.

En un mot, nous restons sur notre faim en ce qui concerne la régionalisation des investissements, régionalisation qui était destinée, je le rappelle, à atténuer le déséquilibre entre le désert français et les provinces dites riches.

En revanche, en ce qui concerne les problèmes que pose l'urbanisme, des choix plus catégoriques nous sont proposés, et j'en arrive à ma deuxième série d'observations. Ces choix portent notamment sur l'aménagement et la transformation des armatures urbaines.

Il est vrai que l'urbanisme, en France, laisse bien souvent à désirer par rapport à l'étranger. Je songe, en particulier, aux villes allemandes. Mais l'expérience démontre qu'il est impossible d'imposer, de Paris, des schémas d'urbanisme à des villes grandes ou moyennes de province. La solution la plus sage consisterait à s'inspirer de l'exemple allemand et à donner, comme le disait d'ailleurs M. Mondon hier après-midi, aux municipalités françaises de larges pouvoirs d'élaboration et de décision. Il est indispensable, en particulier, que les villes de plus de 50.000 habitants disposent d'une entière liberté pour constituer des bureaux d'études d'ingénieurs et d'urbanistes en rétribuant ceux-ci à un taux normal et non pas à un taux de misère comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Pour nous, le problème de l'urbanisation des villes doit pouvoir se régler aisément, pourvu que l'on veuille bien desserrer la tutelle administrative et financière qui asphyxie trop souvent nos communes. En fait, je crois que la mise en place de nouvelles structures urbaines ne peut être réalisée qu'après une réforme de la loi de 1884 et de la fiscalité locale dans le sens d'une plus grande autonomie des communes françaises. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Une telle réforme est d'autant plus indispensable que le V^e plan esquisse une menace en sens inverse. Il est en effet question d'attribuer à huit grandes agglomérations, qualifiées métropoles d'équilibre, une primauté absolue dans l'attribution d'investissements destinés à les doter des équipements dits du niveau supérieur.

Or à une époque de disette financière aiguë — et c'est là, d'ailleurs, qu'il faudra savoir exactement si le Gouvernement veut changer sa politique — accorder de tels investissements à huit grandes métropoles, c'est dire dans le même temps que les autres villes seront obligées de marquer le pas. J'avoue ne pas comprendre. Il existe en France une quarantaine de villes dont la population est comprise entre 80.000 et 250.000 habitants et qui sont déjà dotées à bien des égards — université, desserte routière ou aérienne, recherche, administrations — d'avantages à peu près comparables à ceux dont jouissent les agglomérations qualifiées de métropoles d'équilibre. Alors, pourquoi les mépriser au bénéfice des métropoles d'équilibre? Ce que vous risquez, monsieur le Premier ministre — et c'est extrêmement grave — c'est de créer dans ces nouvelles métropoles un sous-prolétariat comparable à celui qui fait la honte de la région parisienne, c'est de faire surgir des bidonvilles car vous n'aurez pas simultanément les moyens de construire les logements nécessaires.

J'appelle, monsieur le Premier ministre, votre attention sur la gravité de tels choix décidés arbitrairement, en partant de conceptions purement théoriques.

Faut-il ajouter — je le dis simplement et en passant — que, de toute manière, aucune réforme des armatures urbaines n'est possible tant qu'une réforme foncière ne sera pas préalablement intervenue?

J'en arrive ainsi à formuler, en manière de synthèse, trois observations de caractère général;

Premièrement, les orientations proposées par le V^e plan sont, dans ce domaine comme dans tant d'autres, insuffisamment définies ;

Deuxièmement, les moyens, les mécanismes propres à traduire dans les faits ces orientations sont le plus souvent passés sous silence ;

Troisièmement, dans ces conditions d'information insuffisante, comme le plan a désormais un pouvoir de contrainte sur les investissements dont peuvent disposer les collectivités locales et les instances régionales, il devient indispensable d'entourer des plus grandes garanties démocratiques possibles l'élaboration dans sa deuxième phase du plan définitif.

Je reprends ma première proposition, en me défendant de tout esprit critique mais, au contraire, en essayant, comme le souhaitait M. Giscard d'Estaing, de présenter au Gouvernement des observations utiles.

Il est certain que les problèmes posés par l'aménagement du territoire et les orientations envisagées sont insuffisamment précisés. Il arrive même que certains phénomènes économiques et sociaux soient vus d'une manière très incomplète. Je suis vraiment étonné, par exemple — et M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme devrait l'être comme moi — qu'une place presque insignifiante soit faite aux activités du tourisme, qui sont liées non seulement aux loisirs mais également aux mouvements de population du troisième âge.

Or l'industrie touristique — l'Italie et l'Espagne l'ont fort bien compris — est particulièrement apte à permettre la reconversion de vastes régions. Nous n'avons donc pas le droit de la négliger.

Ma deuxième observation porte sur les moyens et les mécanismes. Le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont à peine évoqués. Il est bien certain qu'il ne servirait à rien de parler de création de zones industrielles ou de zones à urbaniser en priorité si le fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, le Crédit foncier et la Caisse des dépôts et consignations devaient continuer à se trouver réduits à l'extrême disette qui est aujourd'hui leur privilège.

Monsieur le Premier ministre, j'ai l'impression que vous ne savez pas toujours ce qui se passe dans votre royaume. Le F. N. A. F. U., le Crédit foncier, la Caisse des dépôts ne distribuent pas un centime, à l'heure actuelle, pour les opérations foncières. Je pourrais citer des exemples précis et irréfutables. C'est ainsi que le Crédit foncier, sur un emprunt de 60 milliards, n'a pu distribuer que 8 milliards aux collectivités locales. Comment, dans ces conditions, pourrait-on créer des réserves foncières ?

Les élus, qui ont l'habitude de vivre dans le réel, aimeraient bien être éclairés sur ces points. Leur curiosité et leur angoisse sont d'autant plus fondées que si les trois premiers plans n'avaient que des valeurs indicatives, le quatrième a, lui, pouvoir de contrainte sur les investissements publics. Aucun investissement public non préalablement retenu en 1965 ne pourra plus être réalisé jusqu'en 1970.

Dès lors, il importe que des garanties démocratiques soient fournies par le Gouvernement quant à l'élaboration du V^e plan définitif, spécialement en matière de régionalisation.

Comment se fait-il que, dans les commissions de développement économique régional, destinées à collaborer à la préparation du plan, trois personnalités sur quatre aient été éliminées ? En d'autres termes, pour quatre personnalités qui siègent dans ces organismes, on ne trouve qu'un élu local et on y compte à peine un conseiller général sur huit membres, alors que les conseils généraux sont, on le sait, à la base de l'économie provinciale.

En outre, des personnalités en nombre égal à celui des élus locaux sont directement choisies par le Premier ministre, ce qui semble indiquer qu'on éprouve une certaine méfiance à l'égard des assemblées départementales.

C'est dire que le contrôle ne pourra s'exercer qu'a posteriori, lorsque le document final sera soumis au Parlement et que les choix ne seront plus possibles. Ce procédé est contraire à la volonté de dialogue et de collaboration qu'exprimait hier M. Michel Debré.

C'est dire combien il est difficile, pour les démocrates que nous sommes, d'avaliser, telles qu'elles nous sont présentées et non amendées, vos propositions. Notre attitude n'est pourtant pas dictée par je ne sais quel esprit de dénigrement. Elle est simplement inspirée, en raison de l'importance de l'enjeu, par un raisonnement voisin de celui qui, il y a quelques années, se traduisait ainsi :

« Il faut voir avec lucidité que le temps des promesses dilatoires est passé et que, désormais, l'inertie qui veut

gagner du temps le perd. Elle ne résistera pas d'ailleurs au poids des choses et moins encore à la pression, pour ainsi dire organique, des hommes... Si, au lieu d'y être aidés, les hommes rencontraient l'incompréhension ou l'inertie, ils seraient dans l'obligation évidente d'agir eux-mêmes dans des conditions dont certains événements récents ont offert les prémices. C'est une procédure qu'un grand pays doit avoir le bon sens de s'épargner ».

Monsieur le Premier ministre, j'ai de bons auteurs puisque cette citation est de M. Philippe Lamour, président de votre commission de l'aménagement du territoire !

Si je puis aujourd'hui reprendre à mon compte cet avertissement, c'est simplement parce qu'il existe une contradiction, parfois, entre les espérances que devrait faire naître le plan et la politique économique et financière que vous semblez poursuivre.

En vérité, vous êtes enfermés dans un dilemme : ou bien vous infléchirez les choix essentiels de votre politique économique et financière, et alors vous pourrez aller jusqu'au bout des orientations du V^e plan plus nettement définies ; ou bien vous persisterez dans les choix essentiels de votre politique financière actuelle, et alors vous serez dans l'incapacité d'appliquer le V^e plan et vous vous servirez de ses orientations en clair-obscur comme d'une parade commode et illusoire. Mais alors, vous risquez de tuer, l'espérance que vous pouvez faire naître aujourd'hui.

De votre choix, monsieur le Premier ministre, dépend le V^e plan, c'est-à-dire l'avenir de la nation pour les cinq années à venir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur le projet de loi de programme relatif à certains équipements militaires, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie et du plan. (N^o 1155.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi relatif à l'affiliation de certaines catégories d'avocats à la caisse nationale des barreaux français, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (N^o 1151.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n^o 1154) portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e plan (rapport n^o 1184 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n^o 1183 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n^o 1185 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

